

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 30 (1921)
Heft: 49

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 49
BASEL, 8. Dezember 1921

Nº 49
BALE, 8 Décembre 1921

INSERTATE: Die einspaltige Nonpareille oder deren Raum 50 Cts. Geschäftsempfehlungen 40 Cts. per Zeile. Anzeigen ausländischen Ursprungs 75 Cts. Reklamen Fr. 2.— per Petitzeile. Reklamen ausländ. Ursprungs Fr. 2.50. Bei Wiederholung entprech. Rabatt.
ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jahrl. Fr. 15.—, halbj. Fr. 8.—, vierteljährlich Fr. 4.50, monatlich Fr. 1.75. Zuschlag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotelier-Vereins



Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôteliers

Erscheint jed. Donnerstag

Dreissigster Jahrgang
Trennlinie année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 50 cts. recommandations commerciales 40 cts., annonces provenant de l'étranger 75 cts., réclames fr. 2.— par petite ligne. réclames provenant de l'étranger fr. 2.50. Rabais proportionnel pour annonces répétées.
ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 15.—, six mois fr. 8.—, trois mois fr. 4.50, un mois fr. 1.75. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'étranger, on comptera en outre les frais d'affranchissement. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-
Konto No. V, 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TELEPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle.
Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten.

Compte de chèques
postaux No. V, 85.

Sprechende Zahlen.

Zur gefl. Kenntnisnahme!

Einem Zirkular vorgängig, diene hinsichtlich der Besorgnisse, dass aus Gründen der verschärften Zollkontrolle auch einreisenden kurgästen Schwierigkeiten gemacht werden, folgendes zur Orientierung und Beruhigung:

1. Es ist selbstverständlich und kann von uns nicht beanstandet werden, dass Schweizer und Schweizerinnen, sowie seit längerer Zeit in der Schweiz niedergelassene, also als ansässige zu betrachtende Ausländer, welche sich zu Valutaeinkäufen ins benachbarte Ausland begeben, bei ihrer Rückkehr strenger Zollbehandlung zu unterstellen sind.

Wenn derlei Leute, gleichviel welchen Standes, über zwar anständige, aber energisch zugreifende Zollbehandlung schimpfen, haben wir sie nicht zu unterstützen. Wenn sie, wie wir selbst aus Beobachtungen an Ort und Stelle konstatieren konnten, den Zollbeamten vielfach hartnäckig unwahre Angaben machen, dann überführt und sachgemäss gebüsst werden, so haben wir solche pflichtgemäss rücksichtsfreie Wahrung der fiskalischen und wirtschaftlichen Interessen unseres Landes in aller Form anzuerkennen.

2. Was wir aber verlangen müssen und in der Konferenz der letzten Woche verlangt, aber auch zugesichert erhalten haben und worüber genaueste Instruktion und Überwachung der untern Zollorgane erfolgt, ist die besondere und entgegenkommendste Behandlung einreisender Kurgäste, derjenigen, die Verdienst und Geld ins Land bringen, während so viele Schweizer gutes Schweizergeld ins Ausland tragen und ihren Mitlandsleuten so die Arbeitsmöglichkeit rauben. Bei dieser Ordnung haben natürlich sowohl unsere Gäste als wir selber mitzuwirken. Soviel für heute, angesichts des knapp bemessenen Raumes.

A. K.

Neujahrsgatulationen.

Seit Jahren hat sich unter unsern Mitgliedern die praktische Sitte eingebürgert, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die Fachliche Fortbildungsschule von den zereemoniellen Neujahrsgatulationen zu entbinden. Da diese Gaben dem Tschumi-Fonds zur Erhaltung und Förderung der Fachschule zufließen, laden wir unsere Herren Kollegen ein, einen beliebigen grossen oder kleinen Betrag zugunsten dieses Fonds an die Redaktion der «Hotel-Revue» (Postcheck-Konto No. V 85) in Basel einzusenden.

Die Spender, deren Namen in der letzten Jahresnummer des Vereinsorgans veröffentlicht werden, betrachten sich dank ihrer Gabe von der Versendung von Neujahrsgatulationen entbunden.

Basel, den 7. Dezember 1921.

Schweizer Hotelier-Verein,
Der Zentralpräsident: Anton Bon.

Kochkurse der Hotelfachschule

des
Schweizer Hotelier-Vereins
in Cour-Lausanne.

Am 16. Januar 1922 beginnt ein viermonatiger

Kochkurs

für Damen und Herren.

Anfragen und Anmeldungen beliebe man an die Direktion der Fachschule des Schweizer Hotelier-Vereins in Cour-Lausanne zu richten.

Herr Dr. Gurner von der Volkswirtschaftskammer des Berner Oberlandes hat in Ausarbeitung eines Gutachtens über die derzeitige Lage der Hotellerie feststellen müssen, ob „erhöhte Frequenz und Sinken der Kosten der Lebensmittel und Bedarfsartikel“ — diese beiden aktuellen „Behauptungen“ — eine Reduktion der Minimallieferanten gestalten. Herr Dr. Gurner beschäftigt sich seit Jahren mit diesen Materien und hat bereits 1918 in der „Zeitschrift für Schweiz. Statistik und Volkswirtschaft“ interessante Ergebnisse bezüglich der Studien niedergelegt. Die nachstehenden Zahlen datieren aus der Verarbeitung von 53 Jahresrechnungen von Betrieben, in welchen genau Buch geführt wurde, — Objekte verschiedener Kategorien mit den wechselvollsten Schicksalen, nicht extra herausgesucht, um mehr zu beweisen als die bedauerliche normale Durchschnittswahrheit!

Der Verfasser hat an der letzten Versammlung der oberländischen Hotelgenossenschaft ein Referat über diese Materie gehalten, dem wir zum Teil im Wortlaut, zum Teil im Zusammenhang folgendes entnehmen:

„Was die Kosten der allgemeinen Lebenshaltung anbelangt, muss ich leider die Wahrnehmung bestätigen, dass sie noch lange nicht auf die Kosten der Vorkriegszeit zurückgefallen sind. Nach Angaben der Schweiz. Konjunkturstatistik, mitgeteilt in der „Zeitschrift für schweizerische Statistik und Volkswirtschaft“, musste man im Sommer 1921 im durchschnittlichen Grosshandelspreise immer noch über Fr. 255.— für eine gewisse Menge Nahrungsmittel auslegen, die man im Jahre 1914 mit Fr. 100.— bezahlt hat. Der Grosshandelspreis für landwirtschaftliche Produkte stand immer noch über Fr. 150.— und derjenige für Industrieerzeugnisse (Rohstoffe) immer noch über Fr. 195.—, so dass der Gesamtlindex immer noch die Zahl 200 übersteigt.“

Nach detaillierten Angaben von Hotellieferanten werden noch heute Artikel für Kücheneinrichtungen im Durchschnitt 25 bis 75 % höher berechnet als vor dem Kriege. Auf Porzellan sind immer noch 100 % Aufschlag gegenüber dem Jahre 1914. Auf Glas und Kristall noch 80 bis 100 %, auf Silberbestecke, Platten, Kannen usw. noch 50 %, auf Messer noch 100 %. Auch die Instandhaltung von

Immobilien und Mobiliar erfordert heute noch wesentlich höhere Kosten als vor dem Kriege. Obwohl die Materialpreise im letzten Frühjahr auch in der Branche der Baunternehmer gesunken sind, gelten für Malerarbeiten immer noch 150 bis 160 %, für Gipserarbeiten noch 150 bis 170 %, für Tapezierarbeiten inkl. Tapetenlieferung noch 150 Prozent und in der Schreinerbranche für die Arbeitslöhne noch immer 180 bis 200 % und für das Rohmaterial noch 100 bis 125 % Aufschlag gegenüber den Preisen der Vorkriegszeit.“

Also trotz etwelchen Rückganges der Lebensunterhaltungskosten ist die Ertragswirtschaft des Hotelgewerbes von der Kriegsfeuerung noch stark belastet.

Die diktatorische Rolle der Frequenz ergibt sich aus der nunmehr gut funktionierenden Frequenzstatistik. Darnach ist die Saison 1921 ungünstiger als diejenige von 1920.

„Im Mai waren durchschnittlich 5,28 von 100 Betten mit Gästen belegt gegenüber 7,05 im Vorjahr. Im Juni war eine kleine Steigerung gegenüber dem Vorjahr zu verzeichnen mit 10,79 gegenüber 9,67 des Vorjahres. Die grosse Hilfe des Hochsommers hat ganz selbstverständlich eine Steigerung des Fremdenzuges mit sich gebracht, doch ist die Verbesserung gegenüber dem Vorjahr nur gering: 32 % belegte Betten gegen 31,3 im Jahr 1920. Auch der August ist nicht viel verbessert: 40,17 gegen 40,00 im Vorjahr; und der September ist geradezu schlechter ausgefallen als letztes Jahr mit 10,17 gegen 11,7. Die Durchschnittsfrequenz für die Saisonmonate Mai-September betrug im Jahr 1921 19,68 belegte Betten gegen 19,94 im Jahr 1920. Die Saison hat gegenüber dem Jahr 1920 direkt eine Verschlechterung von 0,26 % erfahren. Wenn wir uns vergegenwärtigen, mit welcher Hochflut der heisse Sommer 1911 sich in unserem Gedächtnis festgenagelt hat, und wir dann vernehmen, dass seit über 10 Jahren kein so heisser Sommer, wie ihn das Jahr 1921 beschert hat, jemals verzeichnet worden ist, so müssen wir über das Resultat dieses Jahres enttäuscht sein.“

Herr Dr. Gurner hat gemeinsam mit dem Geschäftsführer der Hotelgenossenschaft, Herrn Lehmann, Erhebungsmaterial gesammelt über die Jahre 1913, 1920 und 1921 und dasselbe dank des Entgegenkommens der oberländischen Hilfskasse komplizieren kön-

nen. Wie gesagt, handelt es sich um 53 Betriebsrechnungen.

„Die Verarbeitung des Materials geschah in allen Betrieben nach einheitlichen, rein kommerziellen Gesichtspunkten, indem ich von der Ueberlegung ausging, dass 1. das Kapital, sowohl fremdes, wie auch eigenes, in der Ertragsrechnung verzinst werden muss und dass im weiteren die durch die normale Abnutzung der Betriebe notwendigen Abschreibungen gemacht werden müssen. Für die Verzinsung des Fremdkapitals wurde die vom Hotel mitgeteilte effektive Zinssumme eingesetzt, während für das Eigenkapital (auch Aktienkapital) ein Zinssatz von 4,5 % in Verrechnung kam. Abschreibungen wurden gemacht 2 % auf Immobilien und 8 % auf Mobiliar. Auf den Vorräten und anderweitigen Aktiven habe ich keine Abschreibungen vorgenommen.“

Punkto Kosten unterscheidet Dr. Gurner Kapitalkosten (Zinsen, Steuern, öffentl. Abgaben, Abschreibungen) und Betriebskosten und zwar konstante (ohne Rücksicht auf die Frequenz notwendig) und variable (wechselnd nach der Zahl der Gäste, spez. Küche und Keller betreffend). Die Resultate sind auf die Logiernacht berechnet. Obwohl die Betriebsergebnisse auch zahlenmässig allgemein übereinstimmen, sieht Dr. Gurner doch von einem Einheitslyp ab und gestaltet das Bild lebendiger durch Heraushebung von 5 typischen Fällen:

No. 1. Ein gut geführtes Haus, das sich zur Frequenz der Vorkriegszeit hinaufschrauben konnte. Schon vorkrieglich reichte es da nicht zu den Abgaben und 1920 standen für die Kapitalkosten nur Fr. 1,3 und 1921 nur Fr. 0,3 zur Verfügung. Die Kosten per Logiernacht 1913 auf 100 eingestellt, stehen sie 1920 auf 170 bei nur 138 Einnahmen, also 32 % ungedeckt, 1921 auf 200 zu 153, also 47 % ungedeckt. Also: Vom Rückgang der Lebensmittel- und Bedarfsartikelpreise nichts verspürt. Es mag hier die Erwartung einer noch höheren Frequenz zu grossen Betriebsaufwendungen veranlassen haben.

No. 2. Von jeher gut geführtes Haus, aber in schlechter Lage; 1913 0,8 Fr. zu wenig, um die Kapitalkosten vollständig zu bestreiten, eigenes Kapital des Hoteliers nicht vollständig verzinst. 1920 kann das Hotel seine Zinsen nicht zahlen, ebenso nicht 1921.

No. 3. Der Hotelbetrieb litt 1913 noch unter den Nachwehen eines Konkurses, musste sich also während des Krieges emporarbeiten; sorgfältig geführt. Hier ergäbe die Gegenüberstellung der Jahre 1913/20/21 ein falsches Bild hinsichtlich der Frequenz. Die „konstanten Betriebskosten“ waren 1913 wie zu hoch. Die mustergültige Ordnung wirkte sich erst 1920 und 1921 aus.

No. 4. Grossbetrieb mit ziemlich befriedigender Frequenz; 1913 nicht normaler Durchschnitt, weil erst wenige Jahre vorher eröffnet; immerhin gute Vergleichswerte. 1913 Zinssumme für das Aktienkapital ungedeckt. 1920 reichen die Einnahmen gerade zur Deckung der Betriebskosten; an Verzinsung des investierten Kapitals und Abschreibungen kann nicht gedacht werden.

No. 5. ebenfalls Grossbetrieb, der unter starkem Rückgang der Frequenz leidet. 1920 und 1921 reichten die Einnahmen für den Betrieb und die öffentlichen Abgaben aus, indes war eine Verzinsung des investierten Kapitals ausgeschlossen. Das Geschäft wurde mit grösster Sorgfalt geführt, wie die Zahlen der konstanten und variablen Betriebskosten erweisen, die gegenüber 1913 nicht im Verhältnis zum Sinken der Frequenz gestiegen sind. (Siehe nebensiehende Tabelle!)

Verdienstmedaillen an langjährige Angestellte.

Bestellungen, deren Ausführung auf Weihnachten oder Neujahr gewünscht wird, sollen wenn möglich sofort, spätestens aber bis 10. Dezember aufgegeben werden.



Médailles de mérite

pour longs services des employés.

Messieurs les sociétaires sont priés de nous passer immédiatement si possible, mais au plus tard pour le 10 décembre, les commandes dont l'exécution est désirée pour Noël ou le Nouvel-An.

a = Maxima. i = Minima.

1913	No. 1	No. 2	No. 3	No. 4	No. 5
1. Frequenz	21,3 %	21,1 %	13,05 % i	19,05 %	13,34 %
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2. Kapital-Kosten	5,9	4,4	9,8	12,1	13,6 a
3. Konst. Betriebskosten	3,3	2,6 i	8,0	9,0	10 a i
4. Variable Kosten	2,9 i	6,2	5,6	7,1	8 a i
5. Total	12,1 i	13,6	23,4	28,2	31,6 a
6. „ Einnahmen	9,9 i	12,8	12,9	21,4	26,8 a
7. Defizit	2,2	0,8 i	10,5 a	6,8	4,8
1920					
1. Frequenz	20,7 % a	8,56 %	11,5 %	14,4 %	5,05 % i
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2. Kapital-Kosten	5,2 i	9,9	11,9	16,3	39,6 a
3. Konst. Betriebskosten	7 i	7,3	7,7	24,7 a	17,3
4. Variable Kosten	8,4 i	15,4	16,3 a	14,7	12,4
5. Total	20,6 i	25,7	35,9	55,7	69,3 a
6. „ Einnahmen	16,7 i	17	21,5	39,8 a	33,6
7. Defizit	3,9 i	8,7	14,4	15,9	35,7 a
1921					
1. Frequenz	21,35 % a	9,47 %	11,5 %	15,5 %	7,9 % i
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2. Kapital-Kosten	5,7 i	9,0	11,8	16,3	24,0 a
3. Konst. Betriebskosten	9,1 i	5,4 i	7,4	27,5 a	19,3
4. Variable Kosten	9,4 i	18,5	12,5 i	15,0 a	14,1
5. Total	24,2	23,8 i	31,7	58,8 a	57,4
6. „ Einnahmen	18,8	16,6 i	21,3	44,4 a	36,1
7. Defizit	5,4 i	7,2	10,4	14,4	21,3 a
1. Kosten per Logis 1913	100	100	100	100	100
2. „ „ „ 1920	170	189	147 i	197,5	218,7 a
3. Einnahmen 1920	138	125	92 i	141 a	106
4. Defizit 1920	32 %	64	55 i	56,5	112,7 a
1. Kosten per Logis 1913	100	100	100	100	100
2. „ „ „ 1921	200	175	135,5 i	208 a	181
3. Einnahmen 1921	155	122	91 i	157 a	114
4. Defizit 1921	45 i	53	44,5	51	67 a

Die Resultate nebeneinander gestellt, ergibt keine starke Abweichung. Zusammengekommen stehen die Kosten 1921 noch auf 191, die Einnahmen auf 137, also Fehlbetrag 54.

Und nun die Folgerungen. — Die vor-kriegszeitliche Preispolitik war nicht über-setzt, eher ungenügend. — Auch die Preis-politik der Organisation (Oberland, Hotel-Genossenschaft wie Schweizer Hotelier-Verein) hält noch nicht Schritt mit der Steige-rung der Betriebskosten. — Vom reinen Standpunkt der Ertragswirtschaft aus ist also eine Senkung der Hotelpreise unmög-lich.

Das schweizerische Hotelgewerbe kann sich nur vor einem vollständigen Zusammen-bruch schützen durch straffeste Organisation und durch Schaffung und Verstärkung der Interessengemeinschaft zwischen Schuldner und Gläubiger. Heute noch sind alle die un-tersuchten Betriebe nicht existenzfähig, d. h. es ist ihnen nicht möglich, ohne Kapitalzu-schuss den Betrieb aufrecht zu erhalten, die investierten Kapitalien zu verzinsen und die ordentlichen Abschreibungen zu machen. Lei-der sind es hier nicht lediglich Kriegsfolgen, die die ungeheuren Defizite in Erscheinung treten lassen, sondern zum grossen Teil ein übermässiges Anwachsen der Zahl der Be-triebe, indem sowohl die Gründer, als auch die finanzierenden Geldgeber die Möglichkeit der Rendite nicht sorgfältig genug abgewo-gen haben. Die Thesen für die nächsten 10 Jahre müssen deshalb lauten:

1. Straffeste Organisation des Hotelier-standes aller Kategorien miteinander,
2. Fortführung von Frequenzerhebungen und Rentabilitätsberechnungen.
3. Unterdrückung jeglicher erweiternder und vergrössernder Neu- und Umbauten und Beitzahlvermehrungen ausser in ganz besonderen Ausnahmefällen mit rechnerisch für die ganze betreffende Ortschaft oder Gegend klarem Nach-weis absoluter Notwendigkeit.
4. Eliminierung von bestehenden Hotelbe-trieben in jedem möglichen Falle.

Leider sind die Gläubiger des Hotelge-werbes selbst nicht stark genug, um die Kon-sequenzen, die die mitgeteilten nackten Zah-len aufdrängen, durch Kapitalabsichtliche rück-sichtslos zu ziehen. Es bleibt deshalb gar nichts anderes übrig, als Befolgung der auf-gestellten Thesen und Unterstützung sowohl des Hotelierstandes, als auch der interes-sierten übrigen Geschäftswelt durch die Ge-samtheit des Volkes in moralischer und fi-nanzieller Beziehung.

Darf in diesem Zusammenhang wieder einmal daran erinnert werden, dass schon 1912 der 10. Teil des gesamten schweizeri-schen Hypothekenkapitals in Hotelbetrieben festgelegt war? Und daran, dass auch schon 1912 1½ Milliarden Franken des schweizeri-schen Volksvermögens, — der zweitstärkste Posten, nach den Bahnen — in ihnen in-vestiert waren, welche Summe seit 1912 noch be-deutend gestiegen ist! Vielleicht auch an das weitere Faktum, dass der Fremdenstrom uns vor dem Krieg im Jahr sicher einige hundert Millionen einbrachte und dass er, von allen freigegeben und mit allen Mitteln gefördert, auch heute noch Hunderte von Millionen einbringen könnte und würde, trotz schlechter Valuta! Das schwei-zerische Fremdenverkehrsgewerbe verdient ganz besondere Förderung, denn es ist wirk-lich bodenständig, aus der Heimat herausge-wachsen und in ihr verankert, und im Angesicht unserer Firmen und Täler und Seen so welt-konkurrenzenzichtig wie keines sonst in unserer Volkswirt-schaft! — Und ist kein egoisti-sches, nur an sich im engsten Sinne denkendes Gewerbe, son-dern eines, das befruchtend, be-lebend und ausstreuend hinein-wirkt in jedwedes geistige und körperliche Schaffen im Schwei-zerland! Man sollte das nirgends und niemals vergessen!

A. K.

Vereinsnachrichten

Schweizerische Vereinigung der Interniertenhotels.

Goldiwil, den 5. Dezember 1921.

An die verehrlichen Mitglieder des National- und Ständerates,

Parlamentsgebäude, Bern,

Sehr geehrte Herren!

Gestatten Sie uns, noch heute die Verhand-lungen der eidgenössischen Räte über die Frage der Entschädigung der Internierten-Anstalten beginnen, einen Teil der unsere Begheben begründenden Erwägungen noch-mals in knapper Form zu wiederholen, in der

gewiss berechtigten Annahme, dass im übrigen Sie alle von den Ausführungen in der letzten Nummer der „Hotel-Revue“, die Ihnen zugestellt wurde, angesichts der Wichtigkeit der Angelegenheit Kenntnis genommen ha-ben. Beachten Sie gütigst folgende Momente:

1. Die Begheben gehen:

a. auf eine Entschädigung von 34 Cts. pro Mann und Tag der ganzen Dauer der Internie-rung für abnormale Abnut-zung der Immobilien und Mo-bilien an alle Internierten-anstalten;

b. auf eine Nachentschädigung von Fr. 1.— pro Mann und Tag ab 1. Januar 1917 bis 1. Juni 1917 an diejenigen Hotels und Pensionen, welche eng-lische Internierte, — ab 1. Jan-uar bis 1. September 1917 an diejenigen, welche franzö-sische und belgische Inter-nierte beherbergten.

2. Die bundesrätlichen Experten erklären für 1917 eine Schlechterstellung der Hoteli-ers, welchen Engländer, Franzosen und Belgier zugewiesen waren, um Fran-ken 3,340,195 gegenüber denjenigen, welche Deutsche zu beherbergen hatten; für die abnormale Abnutzung erachten sie einen Ansatz von 20 Cts. pro Mann und Tag als richtig, was nach präziser Berechnung der Internierungs-lage (Urlauber und Hospitalisierte abge-zogen) Fr. 3,718,061 ausmacht bei rund 18½ Millionen Pensionstagen.

3. Der bundesrätliche Antrag ist Ihnen be-kannt, ebenso derjenige der einstim-migen nationalrätlichen Kommission mit ad a: 10 Cts., ad b: 50 Cts.

4. Wir danken der nationalrätlichen Kom-mission für ihr Entgegenkommen herzlich. Allein auch ihre Summe vermag die über 9 Millionen betragenden, durch die Inter-nierung veranlassenen Defizite der 610 In-terniertenhotels nur zum kleinen Teil zu decken. —

Diese Defizite entständen:

a. zufolge der an sich ungenügenden Pensionszahlung;

b. durch die ungenügende Belegung der Hotels; denn bei der erstmaligen schon an sich ungenügenden Berechnung des Pensionspreises wurde Vollbeset-zung zugesichert, während die Be-setzung in Wirklichkeit durchschnittlich nur 49 % betrug. Die Betriebs-spesen bleiben sich indessen gleich, ob Voll-, Halb- oder noch ge-ringere Besetzung. Betriebsreduktionen waren nicht möglich, da immer wieder Vermehrung oder Ersatz in Aussicht ge-stellt wurde. Die Unkosten sind aber auf die effektiven Besetzungszahlen zu reparieren, nicht auf Vollbesetzung, wie es in Wirklichkeit die bundesrätl. Bot-schaft tut. —

c. Durch die ganz ungenügende Ueberwa-chung der Internierten in den Hotels, zu der aber die Hoteliers nichts zu sagen hatten, ja vielfach nicht einmal etwas sagen durften.

5. Der Bund hätte nicht bloss das Recht, sondern die Pflicht zur Erhöhung der Pensionspreise gehabt, wie er am 17. Jan-uar 1919 auch wirklich darnach handelte. So war es ganz von Anfang an auch be-hauptet, beansprucht und in Aussicht ge-stellt. Deutschland hat deshalb auch ohne weiteres die Erhöhung pro 1. Januar 1917 anerkannt, England grundsätzlich dieselbe gutgeheissen und Frankreich sie nur be-stritten wegen (unzutreffenden!) Vergleichs mit Chancl. Im übrigen verweisen wir auf die wahrheitsgetreue Historie dieser Preisbildung in der „Hotel-Revue“, speziell das Verhalten des Internierungsbureaus und Herrn Bundes-rat Ador betreffend. Dazu gehört auch die separate Ergänzung der Darstellung, die wir vor der Öffentlichkeit nicht breit-schlagen wollten. — Es ist un-wahr, dass je einmal der Seite der Internie-riertenhotels oder deren Vertretung Zustim-mung zur Anrechnung der Erhöhung um einen Franken erst ab 1. Juni 1917 erklärt wurde!

Sollen die Hoteliers nun die nicht von ihnen veranlasste Situation büssen, wo-nach z. B. ein 50 bettiges Hotel mit Deut-schen Fr. 61,200, mit Franzosen nur Fr. 49,000 pro 1917 erhielt? Das muss kor-rigiert werden und zwar durch den ver-anwortlichen Bund.

6. Ja, der Bund ist verpflichtet. Nie konnte für die Interniertenanstalten jemand anders als Vertragskontrahent in Betracht fallen. Der Bund inszenierte, befahl, führte durch, verfügte, verlangte strikte Nachachtung. Nur mit seinen Organen hatten die Interniertenanstalten zu ver-kehren.

7. Die „völkerrechtliche Mittelsperson“ hat mit dem Verhältnis „Bund und Internie-riertenhotels“ nichts zu tun, sondern nur mit der Frage, ob der Bund die fremden Staa-ten hätte energischer angehen sollen oder ob er es noch tun kann und soll! Wa-rum er es im Jahre 1917 nicht tat, hat Herr Bundesrat Ador im Au-gust und November 1917 sehr deutlich gesagt!

8. Warum der Bund zu Anfang und während der Pendenz die Sache mit den Staa-ten nicht rechtlich zu seiner Deckung ordnete, und warum er die Staaten entliess, ehe genaue Untersuchungen den Schlusszu-stand der benützten Immobilien und Mo-bilien und die daraus resultierenden Ent-schädigungen feststellten — wissen wir nicht.

Für uns darf aber deshalb keine Rechtsbestreitung und keine Rechtskürzung eintre-treten! Die Hoteliers verlangen wiederholt nach Schluss der Internierung die Ab-schätzung. Man hat sie nur teilweise oder nur höchst ungenügend gemacht.

9. Der bescheidene Pensionspreis von Fr. 4.75 im Mittel erlaube eine Rückstellung oder Abschreibung zum Zwecke der Re-novation leider nicht. Das war sicher auch den Organen des Bundes bekannt und es hätten daher die fremden Staaten nicht aus ihren Verpflichtungen entlassen wer-den sollen, bis der Umfang der abnor-malen Abnutzung festgestellt und von den betreffenden Staaten gedeckt worden wäre.

9½ Millionen beträgt, — auf Grund der präzisen Unterlagen mit den 80 Ho-tels, — die Gesamtsumme der aus der Internierung an Immobilien und Mobilien herührenden Renovations-, Re-paratur- und Ersatzkosten.

Davon, hochgenommen, 3½ Millionen abgerechnet für normale, nicht in-terniertenmässige (!) Benützung, bleiben 6 Millionen abnormal, also rein zu Lasten der Internierung! —

10. Rechnele man etwa anderwärts auch so, wie der Bund heute rechnen will? — Frankreich bezog für die amerikanischen „Kriegsurlauber“ je nach Hotelklasse Fr. 11.50, 13.50 u. 15.50. Ein einwandfreier Be-weis, dass der Bund u. unsere Internier-pensionspreise mit Fr. 4.75 im Mittel von 1916—1919 wirklich viel zu niedrig ge-halten hat. Die logische Folge sind nun die bedenklichen Schlussfolgerungen der In-ternierung in den Schweizerhotels.

In den Aeusserungen der Tagespresse zur Frage der Entschädigung an die In-terniertenhotels hat man auch in der letzten Woche wieder manches harle Wort gegen die „Hotelproten“, „Hotelbarone“, „Nichtstuer“ usw. lesen können, die wir sein sollen. Der-artige Anwürfe sind uns gegenüber so unge-rechtfertigt und unangebracht wie gegenüber jedem andern Stand, der für die Fehler oder Ueberhebungen einiger weniger Angehörigen verantwortlich gemacht werden will. Gerade so und noch mehr, wie im gesamt-schweizerischen Hotel- und Fremdenpensionsgewerbe über 85 % der Betriebe gut mittelständischer Art sind, wo Mann und Frau und die Familien-glieder mit einer geringen Zahl, bis 6 und 10, Hilfskräften von morgens früh bis abends spät arbeiten, so berührt unsere Angelegen-heit in den 610 Interniertenanstalten zu über 90 % mittel- und kleingewerbliche Unternehmen und der Rest sind no-twendig grössere Etablissements: in fast allen geht's an die Exi-stenz und an die Zukunft der Fa-milien. — Wird die Oberflächlichkeit, ja Gehässigkeit, deren Opfer unser Gewerbe im einzelnen weniger unwürdigen Elemente wil-len ist, auch in den eidgenössischen Rats-sälen mifreden? Sicherlich nein! Und darum ver-trauen wir darauf, dass dort unser Recht an-erkannt werde. — Die Schweiz hatte in er-stensten Stunden ein Interesse daran, dass ihr Hotelgewerbe das humanitäre Werk der Internierung übernahm und, den dringenden Bitten des Herrn Bundesrat Ador Folge ge-bend und seinen Zusicherungen vertrauend, bis zum Schlusse durchführte! Wenn not-wendigen Arbeitsständen geholfen werden muss, dann sicher zu allererst demjenigen, welcher direkt für unser Land und in dessen striktem Auftrag arbeitete! Wir bitten darum!

Mit der Versicherung unserer Hochachtung!

Für die schweiz. Vereinigung der Interniertenhotels:

Blatter.

Nachahmenswert.

Wir müssen und dürfen die Not der schweizerischen Hotellerie denjenigen, mit denen wir jahraus jahrein zu verkehren haben und deren geschäftliches Leben und Treiben

mitbedingt ist von Prosperität oder Zerfall unseres Gewerbes, ruhig auseinandersetzen. Man hat uns im eigenen Interesse Gehör zu schenken. Es war deshalb ein guter Gedanke, dass die Leitung des Verkehrsvereins Zen-tralschweiz sich an die Gross-, Mittel- und Kleinbanken ihres Arbeitsgebietes wandte, um denselben die Situation darzulegen. Als gutes Muster lassen wir die Zurschrift hier folgen.

Luzern, den 30. November 1921.

Sehr geehrte Herren!

Es ist Ihnen genügend bekannt, wie sehr schwer die Hotelindustrie unseres Landes im allgemeinen, wie in jedem einzelnen Betrieb zu kämpfen hat, um bei der infolge des Krieges stark verminderten Klientele und bei den sehr vermehrten Ausgaben nur die Kosten des Betriebes und der Lebenshal-tung decken zu können. Geschäfte, welche aus den Betrieben ausserdem noch die Zinsen für lau-fende oder Kapital-Schulden erübrigen können, gibt es fast keine mehr. Soweit die Zinsen in den letzten Jahren überhaupt noch bezahlt werden konnten, ist dies in der Regel durch Inanspruch-nahme von eigenem oder verwandtschaftlichem Vermögen möglich gemacht worden. Für dringend notwendige Reparaturen an Immobilien und Mo-bilien, für Neuausschaffungen, als Ersatz von ab-gelohndem Inventar u. a. m. konnte seit 1914 nur-gends mehr Geld erübrigt oder freigemacht wer-den. Die Vernachlässigung solcher Reparaturen und Neuausschaffungen macht sich nun aber je länger je schlimmer im innern Betriebe wie im äussern Ansehen der Geschäfte nachteilig fühlbar.

Die Hoffnung, dass der Fremdenverkehr nach Beendigung des Krieges sich nach und nach wie-der in früherer Weise beleben werde, hat sich bis jetzt leider noch nicht, oder nur in ganz un-genügender Weise erfüllt. So kommt es nun, dass die Hilfsquellen, welche den einzelnen Hoteliers bisher noch zur Bestreitung der allerdinglichsten Bedürfnisse zur Verfügung standen, sich nach und nach erschöpften, wodurch immer mehr Geschäfte einem traurigen Schicksale verfallen, wenn nicht Mittel und Wege gefunden werden, diesem, ein-mal Landesunglück gleichkommenden Verhängnis rechtzeitig vorzubeugen.

Es ist nicht nötig, hier näher zu erörtern, wie das durch den Fremdenverkehr früher in uns-er Land, in die einzelnen Gegenden, in die einzel-nen Ortschaften und Geschäfte geflossene Geld em-gekreist durch alle Schichten unseres Volkes machte, wie es unsere Verkehrsanstalten, unser Gewerbe, unsere Industrie und unsern Handel so-wie nicht zuletzt unsere Geldinstitute belebte und auf diese Weise ganz wesentlich dazu beigetra-gen hat, unser Volkswirtschaftsleben zu ein-mal gesunden und kräftigen zu gestalten.

Es hat keinen Zweck, heute auf vorgekom-mene Auswüchse, Fehler und Mängel hinzuweisen, welche in den Zeiten der Hochkonjunktur des Fremdenverkehrs da und dort vorgekommen sind. Erstens trifft die Schuld an solchen Vorkommis-sen bei weitem nicht alle Hoteliers und zweitens sind an dieser Schuld nicht etwa nur Hoteliers, sondern auch alle diejenigen beteiligt, welche bei der damals überall herrschenden Geldabundanz weniger die Erfahrungen, aber meistens die uner-fahrenen Hoteliers zur Errichtung neuer Ho-tels, zur Vergrösserung von bestehenden und zu anderen luxuriösen Anlagen direkt verleitet haben. Dass nebenbei vielerorts ein Zuviel in den Bau-ausgaben für Verbesserung der innern Ausstat-tung geschehen ist — welche übrigens wieder durch die Konkurrenz im In- wie im Auslande hervorgerufen wurden — soll unumwunden zu-stande werden. Dagegen kann nicht zugegeben werden, dass heute nur die Hoteliers in ihrer Ge-samtheit die Verantwortung für die bestehenden misslichen Verhältnisse übernehmen sollen.

Die unersöhnlichen Schätze unseres an Heil-faktoren, an Schönheiten und kulturellen Ein-richtungen reichen Landes bleiben trotz des Krieges und der Kriegsfolgen fortbestehen. Es ist nicht daran zu zweifeln, dass sie wieder mehr aus-genützt werden, sobald und je mehr der äussere Druck der politischen und wirtschaftlichen Ver-hältnisse dies gestattet. Ebensovienig ist aber auch daran zu zweifeln, dass dann unsere Hotel- und alle andern am Fremdenverkehr beteiligten Ge-schäfte wieder bessere Zeiten haben werden, in welche die Verbindlichkeiten der vorausge-gangenen schlimmen Jahre einzulösen in der Lage sind. Zu bedauern bleibt nur, dass sich der Zeit-punkt des Eintritts dieser besseren Zeiten unter den gegenwärtigen Verhältnissen noch nicht zum voraus bestimmen lässt.

Mit der Hoffnung auf eine baldige Wieder-kehr dieser besseren Zeiten besteht aber auch der Wunsch und Wille eines jeden Geschäftsinhabers, alles aufzubieten, um die gegenwärtige schwere Uebergangszeit zu bestehen. Hierzu bedarf ein je-der von ihnen aber der Einsicht, Nachsicht und Mithilfe seiner Mitbürger, namentlich derjenigen seiner Gläubiger. Auf eine solche Mithilfe glau-ben die Hotelindustriellen, die nun schon 7 Jahre hindurch notleidend sind, ebenso anspruchsberechtigt zu sein wie andere Industrien, denen sie schon nach einer Krisis von kaum so vielen Mo-naten in anerkennenswerter Weise zu Teil wird.

Unserselbst ergeht an die Hl. Gläubiger der Hotelindustriellen deshalb die eindringliche Bitte, für die einzelnen Hotels den Zinssuss, zunächst für gesicherte Schulden, dann aber auch für lau-fende Schulden, auf ein zulässiges Mindestmass zu reduzieren, im weitem für Abzinsen und längere weihnörmliche Fristen einzuräumen und sich in der übrigen auch an der Sanierung des Hotelge-werbes im allgemeinen bestmöglichst zu betei-ligen.

Wenn wir Ihnen, sehr geehrte Herren, diese Bitten zu einer wohlwollenden Prüfung und Be-rücksichtigung gegenüber allen aufrecht stehenden, arbeitsam und ehrlich nach einer Verbess-erung ihrer Geschäftslage strebenden Hoteliers unterbreiten, dann gehen wir dabei von der An-sicht aus, dass eine Wiedergesundung der be-stehenden Verhältnisse nur durch ein Entgegen-kommen der Gläubiger möglich ist. Ferner in der Ueberzeugung, dass Sie damit nicht bloss den Begünstigten, sondern ebenso sehr sich selbst und der ganzen Volkswirtschaft unschätzbare Dienste leisten würden.

In der Hoffnung, dass Sie unseren Bitten weit-gehend entgegenkommen, zeichnet mit dem Aus-drucke vollkommener Hochachtung!

Verkehrsverein Zentralschweiz,
Der Präsident: sig. H. Haefeli.

Go **PLOS DE CASSE!!**

ÇA MARCHE COMME SUR DES ROULETTES!!!!
Depuis que l'établissement a adopté
LES DESSOUS DE CHOPES
DE LA
Fabrique de Cartonnages & Papiers de Luxe
GOETSCHEL & CO
La Chaux-de-Fonds

Schweizerische Hotel-Treuhand-Gesellschaft

Die Vorarbeiten für Eingaben an die schweizerische Hotel-Treuhandgesellschaft (Nachführung der Bücher, Abschlussarbeiten etc.) übernimmt coulant, rasch und unter Wahrung strengster Diskretion die

Schweizerische Revisions-Gesellschaft A.-G.

Zürich St. Gallen
Bahnhofstrasse 44 Schützengasse 9

Berndorfer Metallwarenfabrik
ARTHUR KRUPP A.-G.
Niederlage **LUZERN** — Schwanenplatz 7

BESTECKE u. TAFELGERÄTE
aus Alpaca schwer versilbert und
la. Alpaca

Rein-Nickel- und Kupfer-
KOCHGESCHIRRE
extra schwer, für Hotels
und Restaurants

Kataloge und Mustersendungen gratis und franko.
(Auf Wunsch unverbindlicher Besuch unserer Vertreter).
Permanente Muster-Ausstellung in Luzern.

Eigene Werkstätte in Luzern für Reparaturen,
Versilberungen, Vergoldungen und Vernicklungen.

POLYGRAPHISCHES INSTITUT A.-G.
ZÜRICH
Clausiusstr. 21 - Tel. Hottingen 11 22

Herstellung sämtlicher graphischer Arbeiten in
BUCH- LICHT- UND STEINDRUCK
in einwandfreier, werbekräftiger Ausführung.

Günstige Gelegenheit!!

Zu verkaufen in Lugano
mit 66 Betten in schöner Lage am See; mit einer komfort. Anzahlung mindestens Fr. 60,000. Offerten unter Chiffre H. N. 2128 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Teppich! Gelegenheit!!

Zu verkaufen, per Gelegenheit, zum halben Preis, schöner einfarbiger Moquette-Teppich, 300 x 0,7 m in 6 Stücken. Eigenes als Läufer oder in ein Esszimmer etc. — Anfragen unter Chiffre L. T. 2126 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

DAMPF-KOCHKESSL

für elektrischen Betrieb oder Anschluss an Dampfessel
INNENKESSL AUS NICKEL, ALUMINIUM ODER GUSSEISEN
für Anstalten, Fabriken, Hotels etc.
Beste Referenzen.
ZENT A.C. BERN

Kleine Familien-Pension

in bester Lage Gens, wegen Abreise abzugeben. — Offerten unter W. R. 2127 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Maison fondée en 1829

SWISS CHAMPAGNE

Berne Médaille d'or 1914 avec Félicitations du Jury

MAULER & CIE
au Prieuré St-Pierre
MOTIERS - TRAVERS

SATTLER & Cie., ZÜRICH 7
Caoutchouc
SPEZIALITÄT: GUMMIMATTEN

50 verschiedene Dessin!
Jedes Stück nach Mass!

Sehr praktisch für Winterbedarf, sauber, staubfrei, waschbar, dauerhaft, deshalb billig im Gebrauch.
Verlangen Sie Spezial-Offerte! 4518

Ein jederzeit zu Ihrer Verfügung stehendes

Hausorchester
sichern Sie sich am billigsten durch die Anschaffung eines

Kunstspiel-Klaviers
(Marke Hupfeld) oder eines Musik-Apparates mit elektrischem Antriebe.
Ein Besuch meiner Ausstellungsräume vor Ankauf eines Instrumentes liegt in Ihrem Interesse.

Odeon-Musikhaus
EUGEN LANZ IN BERN
Ecke Hirschengraben-Effingerstrasse

Saal gesucht

für dauernd, in Ortschaft mit mehr als 4000 Einwohnern für Kinematograph. Gefl. Offerten an Postfach 1060 Zürich 13.

Zu übergeben
kleines Hotel

mit 28 Zimmern, beim Ausgang des Cornavin-Bahnhofes in Genf. Für jegliche Auskunft wende man sich an H. H. Baud & Kempf, Immobilien-Agentur, 58, rue du Stand, Genf. 5169

MENAGE

Couple cherche emploi dans hôtel 1re classe. Mari mécanicien-électricien, monte chauffeur, ancien contre-maître, pour entretien matériel et bâtiment, femme chambremaid ou bar-maid possède français, anglais, allemand, italien. — Offres sous chiffre B. 79346 X. à Publitas, Genève. 6159

Zu verkaufen event. zu vermieten
KURHAUS

mit altbewährter Heilquelle (Jodhaltiger Eisensäuerling, Radio-aktiv) und Wasserabzahn nach auswärts, in milder, geschützter Lage Graubündens, Bahnstation in der Nähe. — Reflektanten belieben sich zu melden unter Chiffre C. Z. 2124 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

LAYTON'S

Oeufs congelés, granulés, oeufs en poudre, albumine

Représentation Générale, 11, Rue du Port, GENÈVE

BURKHARDT-KELLER & CO
Papier en gros, ZÜRICH
Teleph. : Selau 2489 • Telegr. : Burkpapier
officiellen als Lager, zu billigsten Preisen:
PAPIERSERVETTES
In Qualitäten, in Kreppe und mit Prägung.
KLOSETTPAPIERE 3484

MATTEN, FUSSABSTREIKER, LÄUFER
aus KAUTSCHUK
Bestes englisches Fabrikat

ALEXANDER NOLDEKE
BRAUNWALD
Lager in RÜTTIGHAUS

KAUTSCHUK-FUSSBÖDEN
Der Ideal an Eleganz, Sauberkeit u. Haltbarkeit
Durchgehende Farben, Geruchloser Gang. Keine Unterhaltungskosten.

Forellen
auf Wunsch im Südgewicht von 120-200 Gramm. Stets großer Vorrat. Lebend und Totverland.

C. Harimann & Co.
Fischau MURI (Aargau)

Schweiz. Hotelierverein
Zentralbureau

Vorrätige Hotel-Geschäftsbücher:

- Receptenbücher (Hoteljournal, Main courante)
- Rekapitulationsbücher
- Kassabücher
- Memoriale
- Hauptbücher
- Bilanzbücher
- Konto-Korrentbücher
- Unkostenbücher
- Journal-Hauptbücher
- Gästebücher (für kleinere Pensionsbetriebe)
- Kellerkontrollen
- Fremdenbücher
- Bonnbücher

Mässige Preise!
Musterbogen gratis zur Einsicht.

Ausscheiden!
Empfehle auf einzelne Tage den Herren Hoteliers mein

Jazzband-Orchester
mit Original Jazzbandmaschine in jeder Besetzung. Hochmoderne Musik, Repertoire 1. Ranges. P. Scheps, Bern, Grabenpromenade 5.
Aufheben! 6158

In grösserer Stadt der Ost- od. Zentralschweiz von kapitalkräftigem, seriösem Fachmann, gutgehendes mittelgrosses

HOTEL zu kaufen gesucht
Offerten mit allen genauen Angaben an Theophil Zolliker & Cie., Liegenschaftsbureau, St. Gallen. 3483

Vorbereitung und Abfassung von Eingaben an die

Schweiz. Hotel-Treuhand-Gesellschaft
besorgt zuverlässig, prompt und diskret Dr. jur. Ch. Baerlocher, Schillingstrasse 30, Bern. — Deutsche, französ. und italienische Korrespondenz. 2130

Bonnbücher

à 1,680 Doppelbons, in Farben weiss, grün und blau, Einband braun Leder-Carton offerierend wir solange Vorrat bei Annahme von mindestens 10 Stück auf einmal à Fr. 2.90 per Stück.

Kaiser & Co, Bern
Abteilung: Spezialitäten für Hotels

Unfallversicherung Winterthur

Einzel-Unfall-, Haftpflicht-, Reise-, Kollektiv-, Einbruch- und Kautions-Versicherungen

Vertragsgesellschaft des Schweizer Hotelier-Vereins

Auskunft und Prospekte durch die Direktion der Gesellschaft in Winterthur und die Generalagenturen, sowie die Vertreter an allen grösseren Orten

191

SCHÉMA
pour la Comptabilité d'hôtel
par A. Egli et E. Stigeter

Guide pour hôtels, avec modèles des livres employés, avec la comptabilité d'un hôtel, 11 fascicules. Prix Fr. 7.50. (Port de remboursement 65 cts) En vente à la Revue Suisse des Hôtels, Bâle et aux librairies.

Schweiz. Teppichfabrik Ennenda (Glarus)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis zu 2,5 Meter Breite ohne Naht, vom einfachsten bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours, bouclé, Tournai (Wilton)

VORLAGEN U. LÄUFER, jute, tapestry, velours, bouclé, tournai
WASCHTISCHMATTEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours

Schützt die nationale Industrie! — Verlangt Schweizer-Fabrikat!
Wir weisen gerne solche Firmen nach, die unsere Erzeugnisse führen.

242

A-S Kälte-Maschinen
FABRIKAT BROWN BOVERI
HOTEL-KÜHLANLAGEN • EISERZEUGER • KÜHLSCHRÄNKE

AUDIFFREN SINGRÜN
KÄLTE-MASCHINEN
AKTIENGESellschaft
BASEL ST. JOHANNES-VORSTADT 27

Kälteerzeuger

Keine Stopfbüchsen, Manometer, Ventile. — Keine fachkundige Wartung erforderlich.

A-S KÜHLSCHRANK



A nos Sociétaires.

Nous avons le vif regret de vous faire part de la perte douloureuse que vient de faire notre Société en la personne de notre membre

Monsieur
Adolphe Mutter-Kluser
propriétaire de l'Hôtel des Pyramides, à Enseigne,

et conseiller municipal de Sion, décédé subitement le 29 novembre à l'âge de 56 ans.

En vous donnant connaissance de ce qui précède, nous vous prions de conserver un souvenir bienveillant de notre défunt collègue.

Au nom du Comité central:
Le président central:
Anton Bon.

A propos de visite douanière.

Des bruits alarmants ont circulé au sujet de la manière dont les étrangers sont traités à la douane, depuis l'aggravation du contrôle. Une circulaire renseignera nos sociétaires sur la question. En attendant, voici une brève information rassurante:

1. Il est évident — et nous ne pouvons pas nous opposer à ces mesures — que les Suisses des deux sexes, de même que les étrangers établis dans notre pays, lorsqu'ils se sont rendus à l'étranger pour s'y approvisionner à la faveur du change déprécié, doivent être soumis, à leur rentrée, à un sévère contrôle douanier.

Et si ces personnes, à quelle classe sociale qu'elles appartiennent, se plaignent des douaniers, fonctionnaires polis, mais égoïstes, nous n'avons pas à prendre leur parti. Comme nous avons pu le constater nous-même et sur les lieux, il arrive souvent que ces acheteurs à la valuta s'entendent dans des déclarations fausses; si les fonctionnaires des douanes découvrent la fraude et prononcent une amende méritée, ils ne font que leur devoir en soutenant les intérêts fiscaux et économiques du pays; ce n'est pas une critique qu'ils méritent, mais une approbation formelle.

2. Mais ce que nous avons le droit de demander, ce que nous avons effectivement réclamé la semaine dernière dans une conférence, ce qui nous a été promis — des instructions précises ont été données à cet égard aux services des douanes et une surveillance est exercée — c'est que l'on traite avec la plus grande courtoisie, à leur passage en

douane, les étrangers entrant en Suisse pour y faire un séjour, donc pour y dépenser leur argent, au lieu de faire sortir du pays de l'argent suisse et d'enlever à la main-d'œuvre nationale ses possibilités d'occupation à l'instar de certains de nos compatriotes. A. K.

Avis aux Sociétaires

Cours de cuisine de l'Ecole professionnelle
de la
Société Suisse des Hôteliers
à Cour-Lausanne.

Le 16 janvier 1922
commencera à l'Ecole professionnelle hôtelière de Cour-Lausanne un

Cours de cuisine.

pour Dames et Messieurs. — Prière d'adresser les demandes de renseignements et les inscriptions à la Direction de l'Ecole professionnelle de la Société Suisse des Hôteliers à Cour-Lausanne.

Souhaits de Nouvelle-Année.

Depuis des années nos Sociétaires se sont accoutumés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du jour de l'An moyen-nant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Ces dons étant versés au Fonds Tschumi pour l'entretien et le développement de l'Ecole professionnelle, nous croyons devoir inviter nos Collègues à bien vouloir envoyer à la rédaction de l'«Hôtel-Revue» (Compte de Chèques postaux No V.85, à Bâle), toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette institution.

Les noms des donateurs seront publiés dans le dernier numéro de l'année de l'organe social; les donateurs peuvent, grâce à leur subside, se regarder comme exonérés de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Bâle, le 8 décembre 1921.

Société Suisse des Hôteliers,
Le président central: ANTON BON.

Nouvelles de la Société

Le «Swiss Tourist Almanac» Hiver 1921/1922.

Une nouvelle édition du «Swiss Tourist Almanac», publiée pour l'hiver 1921/1922 par l'Office suisse du tourisme chez Otto Walter, S. A., à Olten, vient de sortir de presse. Le texte, entremêlé de superbes illustrations représentant les plus beaux paysages d'hiver de la Suisse, contient les matières suivantes:

Diary, Winter 1921/22; List of forthcoming events in Switzerland; Sports Guide of the Swiss Winter Resorts; Life in a Winter Sport Centre, by Carine Cadby; The advantages of a Visitors' Ski Club, by Captain H. C. H. Marriott; On learning languages, by A. Lall; Switzerland in America, by Marie Widmer; The development of British Ski-ing, by Arnold Lunn; The Passion Week in Mendrisio, by E. W.; My first Winter visit to Switzerland, by W.

A. B. Coolidge; Allilude and Disease, by Bernard Hudson; Calvin's Tomb and the Secret concerning it, by Ethel Hugli-Camp; The Plants beneath the alpine Snows, by G. Fiemwell; Winter Photography in Switzerland, by Will Cadby; Romansch in the Grisons, by Gian Bunti; The Beggars of Pontle, by Gian Bunti.

Le rédacteur de l'almanach, M. René Thiessing, de Berne, a donné au texte une extension beaucoup plus considérable que dans la première édition. La partie des insertions s'est également accrue. Sans crainte de commettre une erreur, on peut affirmer qu'il serait difficile de trouver, parmi les publications actuelles destinées à promouvoir l'industrie touristique, une œuvre qui puisse rivaliser, au point de vue du bon goût qui a présidé aux choix des matières et des illustrations comme au point de vue de l'exécution artistique, avec le «Swiss Tourist Almanac» pour l'hiver 1921/1922. L'Office suisse du tourisme, la rédaction et l'Institut d'arts graphiques Otto Walter méritent les plus sincères félicitations pour cet excellent ouvrage de propagande. Nous constatons en particulier que les éditeurs ont tenu compte, dans la partie des annonces, du vœu exprimé par le Comité central de notre Société. Nous pouvons recommander chaleureusement ce livre à nos lecteurs. Il est en vente au prix de cinq francs à l'imprimerie de notre journal, à Olten.

La suppression du visa.

Le Département fédéral de justice et police communique:

Dans sa séance du 22 novembre, le Conseil fédéral a décidé de supprimer, à partir du 1er décembre 1921, le visa d'entrée pour les ressortissants des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui viendront en Suisse dans une intention autre que celle d'y prendre du travail. Les ressortissants nord-américains pourront, dès le 1er décembre, passer la frontière suisse sur simple présentation d'un passeport valable. Les conditions de séjour seront réglées au lieu de séjour en Suisse, au moment de la déclaration d'arrivée. Cette déclaration devra être faite à l'expiration de trois mois après le passage de la frontière pour ceux qui viendront dans une intention autre que d'être domicilié ou de prendre du travail, et qui logeront dans un hôtel, une auberge, une pension, un sanatorium ou un établissement similaire. Dans tous les autres cas, la déclaration d'arrivée devra être faite le huitième jour au plus tard après le passage de la frontière, auprès de l'autorité de police du lieu de séjour. Le touriste américain qui descendra dans un hôtel et dont le séjour en Suisse ne dépassera pas trois mois, n'aura donc, à part l'obligation de remplir un bulletin d'hôtel, aucune formalité à accomplir, ni en vue de l'entrée, ni à la sortie, ni pendant son séjour en Suisse.

Les pourparlers entrepris avec la Belgique, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, la Suède, la Norvège et le Danemark, en vue de la conclusion d'accords sur la suppression réciproque du visa, ne sont pas terminés à l'heure actuelle.

Le projet de loi sur le trafic postal.

Nos lecteurs se souviennent du long travail publié sur cette importante matière dans les numéros 34 à 43 de cet organe. Les commentaires publiés ici et là sur le projet de la Direction des postes et les contreproposi-

tions présentées de divers côtés firent l'objet des délibérations d'une conférence de représentants des sections de l'Union suisse des classes moyennes du commerce, qui eut lieu le 8 août dernier à Olten sous la présidence de M. le Directeur Kurer. Des travaux présentés par l'Union des détaillants de la branche textile et par notre Bureau central formèrent la base de la discussion. L'assemblée décida de transmettre les postulats des classes moyennes du commerce, sous la forme dans laquelle nous les avons publiés, à l'Union suisse des arts et métiers et à la Direction centrale des postes.

Contrairement aux prévisions, ce tracandum ne put pas être liquidé dans la session parlementaire d'automne. L'opposition énergique qui se manifesta dans de nombreuses classes de la population, notamment dans les milieux du commerce, de l'industrie et des métiers, et tout particulièrement dans les régions voisines de la frontière, engagèrent la Direction des postes à revoir et à réviser son projet. Ce travail occasionna un retard de plusieurs semaines dans les travaux préparatoires, de sorte que le projet remanié ne put être soumis qu'en octobre au Conseil fédéral. Ce dernier exprime son opinion à ce sujet dans son message du 28 octobre à l'Assemblée fédérale.

Si nous soumettons le projet revu à un rapide examen, nous constatons dès l'abord qu'il a été tenu compte des objections de l'Union des classes moyennes, au moins sur les points les plus importants. Le postulat tendant à la présentation simultanée d'un projet de loi sur l'organisation de l'administration des postes n'a pas pu être accepté, parce que cette manière de faire, dit le message, aurait entraîné un retard considérable dans la solution de l'ensemble du problème. Cet inconvénient devait être évité, car le budget et la situation financière de l'administration des postes demandent à être équilibrés le plus tôt possible; la loi sur le service des postes est conséquemment beaucoup plus urgente que celle sur l'organisation de l'administration postale. Le message relève du reste que les travaux préparatoires à l'élaboration de cette dernière loi sont plus difficiles et plus longs que ceux qui ont précédé l'élaboration du projet de loi sur le service des postes; en effet, la réorganisation de l'administration pose une série de questions qui ne sont pas encore suffisamment élucidées pour pouvoir en trouver la solution. La situation est différente en ce qui concerne la loi sur le service des postes, dont la préparation a pu être terminée beaucoup plus rapidement. Il est vrai que les conditions économiques servant de base pour établir le régime des tarifs n'ont pas encore atteint un état de stabilité tel que celui qui a existé pendant si longtemps avant la guerre. Mais la situation est pourtant déjà suffisamment définie et éclaircie pour que l'on puisse aborder la réglementation légale des taxes postales.

A côté de cette assertion, nous placerions volontiers un gros point d'interrogation; en tout cas, nous ne parlons pas de l'optimisme du Conseil fédéral. Nous nous tranquillisons en considérant qu'une clause du projet autorise le Conseil fédéral à abaisser certaines taxes dès que les circonstances le permettront et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée fédérale. Nous sommes persuadés qu'au besoin les milieux du commerce et de l'industrie sauront rappeler cette possibilité aux organes compétents.



Feuilleton.

Les Jeux sur les Cimes.

Tel est le titre d'un ouvrage que vient d'écrire la maison G. Grès et Cie à Paris. Cette élégante brochure contient les «souvenirs sportifs» d'une quinzaine de bons écrivains français, qui ont séjourné en Suisse pendant la dernière saison d'hiver. Cent et quelques pages qui seront une révélation pour une foule de Français encore ignorants des merveilles hivernales de la Suisse, de la splendeur de nos champs de neige ensoleillés, de l'attrait violent des sports, des charmes séduisants des brillantes soirées des nos stations à la mode.

Car c'est un hymne magnifique à l'hiver dans la Montagne qui est chanté dans ces pages finement écrites, parfois légèrement capiteuses, comme les Français les aiment, souvent émus, toujours enthousiastes des beautés découvertes sur l'Alpe au manège de la vie.

Chose curieuse, c'est un poète de la vie mondaine, Alexandre Castell, qui, comme il le dit dans sa préface, a eu l'idée d'affirmer sur les stations d'hiver de la Suisse l'attention de quelques uns français, artistes, gens de lettres, experts en

beauté et en poésie. Ils ont vu, ils ont cédé à la séduction des cimes, qui est irrésistible; ils sont revenus, adeptes inspirés et fervents.

Et ces plumes différentes ont donné au livre le charme d'une mosaïque aux couleurs artistiquement groupées. C'est Rosny aîné, de l'Académie Goncourt, qui chante la fascination de l'hiver dans le Jura. C'est Paul Reboux, qui raconte ses naufrages dans la neige accueillante et «maternelle» de Leukerbad et de Montana. C'est Jean Bastia, qui nous décrit avec humour les surprises et les enchantements d'un ami qu'il avait emmené à Gstaad, au Pays du Soleil.

C'est Georges Casella, qui a retrouvé autrefois sa santé sur les sommets de l'Oberland bernais et qui, amoureux d'une femme, célèbre leur beauté éternelle. C'est le vicomte de Bondy, qui peint avec un plaisir non dissimulé les grâces séduisantes des Pâtinées à Villars. C'est Claude Anet, qui nous révèle les plaisirs de Davos, loin des bruyards, de la pluie et de la boue, dans la blancheur de la neige virginale, où l'on boit l'air ensoleillé, où l'on voit des êtres d'un troisième sexe, d'un sexe neutre, «aux formes indéfinies, affranchis, inquiétants, trop jolis» dans leur costume de sport; mais le soir, au bal, on constate que ce sont des femmes...

Et c'est Paul Géraudy, qui avec esprit nous fait deviner quelques aventures de gens de la haute volée dans l'atmosphère enchantée de

la station mondaine. C'est Louis Chadourne, qui nous promène au «Royaume de la Neige, ouvert aux rêveurs et aux hommes d'action», où règne le Sport, où l'on goûte les délices des bains de soleil, à midi, le torse nu, en plein février. C'est Fernand Gregh, qui nous introduit dans les «Hauts Splendeurs» d'Arosa, où l'on se sent vivre avec une plénitude inconnue, où l'on s'adonne aux sports avec une allégresse divine, où le soleil colore le teint à l'égal du soleil d'Afrique.

C'est Edouard Schneider, qui nous brosse un exquis tableau des parties de luges mouvementées, des vols vertigineux des skieurs, des bobs lancés en élan de torpilles sur la piste aux dangereux tournants, des pentes boisées de Bergin, des hauteurs abruptes de Pontresina, de l'Engadine supérieure aux lignes harmonieuses. C'est André de Fouquières, qui nous fait partager les émotions des célèbres courses du Cresta-Run de Saint-Moritz. Ce sont Jérôme et Jean Chérad, qui, ayant vu à Paris une toile de Segantini, partent pour l'Engadine, et montent au sommet du Schafberg pour y voir «quatre murs, un toit de toile assujéti par des pierres, une porte, une fenêtre, le pauvre abri d'un berger: la hutte où Segantini travaillait».

Puis c'est Marcelle Tinayre, qui a trouvé à Saint-Moritz le Soleil, «non pas celui de Nice, qui caresse et qui conseille l'indolence et l'amour; mais un soleil inconnu, plus fort, plus dur, un soleil qui chante, par tous ses rayons, l'énergie et la gaieté.» Et elle a vu, sur la glace, «les couples

gracieux qui se croisent et qui décroissent leurs bras, sans se quitter... Elle a vu «la solitaire valseuse qui, du franchant de son patin, fuit en tournant, les bras étendus, comme si elle poursuivait un rêve...»

C'est Léon Werth, qui lui aussi est venu dans le «Monde de la Neige», où l'on «voit» le froid et où l'on n'a pas froid, un monde où l'on glisse, un monde où l'on tombe au bas des pentes, quand on n'a encore appris qu'à tomber! Et c'est enfin Gaston Chérau, qui, à Engelberg, a eu la bonne fortune de voir une hermine à sa follette et qui nous décrit, avec un bonheur réel la jolie scène hivernale.

Seize illustrations, très réussies, dont les sujets sont tirés de nos différents centres de sports d'hiver, agrémentent le volume et parlent aux yeux avant même que le texte ait doucement caressé l'imagination.

Nous ne voudrions pas blesser la modestie de l'Office suisse du Tourisme, mais nous ne pouvons faire qu'il est pour quelque chose, pour beaucoup même, dans cette œuvre excellente de propagande indirecte, peut-être la meilleure de toutes, précisément parce qu'elle n'a aucunement l'air d'être de la propagande, parce qu'elle dit seulement, en termes heureux, ce qui se passe dans nos vallées neigeuses, ce qui s'y voit, ce qui s'y sent, les mille et une choses qui font l'attrait fascinant des Jeux sur les Cimes, alors que, là-haut, règne l'hiver.

Ceci dit, revenons sur quelques points de la pétition des classes moyennes. En général, nous avons lieu d'être satisfaits des résultats obtenus.

Il a été tenu compte, en premier lieu, de la demande tendant à ne pas soumettre les envois non fermés à la régale des postes; l'envoi de ces paquets réunis en un seul colis continuera à être autorisé.

La disposition relative à la restriction ou à la suppression du service postal en vue de sauvegarder les intérêts vitaux du pays a été ajoutée en ce sens que le Conseil fédéral peut prendre une décision de ce genre seulement à titre temporaire.

On constatera aussi avec plaisir que la question du secret postal fait l'objet d'une définition plus précise qu'auparavant et que l'obligation de garder le secret postal est étendue à toutes les personnes auxquelles est confiée l'exécution d'un service postal, par conséquent aussi aux aides privés des petits bureaux de poste.

Au chapitre des taxes postales, il faut souligner une modification qui intéresse spécialement l'industrie touristique. Nous voulons parler du rétablissement de la taxe de 20 cts. au maximum par kilomètre pour le transport des voyageurs, au lieu de 30 cts. comme le prévoyait le projet primitif. Par contre la taxe supplémentaire à payer sur les routes dont l'exploitation est coûteuse est sortie de 10 à 20 cts. par kilomètre. Dans cette catégorie de routes rentrent notamment les routes alpines avec trafic de saison prononcé, où la taxe sera appliquée pour les voyages d'agrément. Sur ces routes, la population indigène continue à bénéficier des axes réduits, à l'instar de ce qui se pratique maintenant déjà sur plusieurs voies ferrées de montagne.

Nous avons un autre succès à enregistrer en ce qui concerne les taxes pour la catégorie spéciale des petits envois. Les taxes prévues dans l'avant-projet étaient les suivantes: pour les envois jusqu'à 50 grammes, dans le rayon local 10 cts., au-delà 20 cts.; pour les envois de 50 à 500 grammes, taxe unique de 30 cts. et pour les envois de 500 à 1000 grammes 40 cts. Le nouveau projet par contre prévoit les taxes suivantes: jusqu'à 250 grammes, rayon local, 10 cts.; rayon général, 20 cts.; au-delà de 250 grammes jusqu'à 1000 grammes, taxe unique de 30 cts. Sur ce point, l'administration postale a largement tenu compte du postulat formulé dans notre pétition. Sont considérés comme circulant dans le rayon local les envois échangés dans un rayon de 10 km. mesuré d'un office de poste à l'autre.

En comparaison avec l'avant-projet, nous constatons également une réduction sur les axes d'imprimés et sur les taxes d'imprimés envoyés à l'examen.

Mais la modification fondamentale et la plus importante à l'avant-projet porte sur le tarif des zones pour les envois de colis postaux, tarif qui avait été vivement combattu par les milieux commerciaux et industriels des cantons-frontière. On en est resté ici à peu près au régime actuel, en ce sens que l'on a maintenu des taxes uniformes pour toute la Suisse en ce qui concerne les colis postaux jusqu'à 10 kg. Le tarif des zones ne devient applicable qu'aux colis à partir de 10 kg. Voici les taxes prévues par le projet:

a) pour les colis postaux jusqu'à 10 kg.:	
jusqu'à 250 gr.	30 cts.
au-delà de 250 gr. jusqu'à 1 kg.	40 cts.
au-delà de 1 kg jusqu'à 2½ kg.	60 cts.
au-delà de 2½ kg. jusqu'à 5 kg.	90 cts.
au-delà de 5 kg jusqu'à 7½ kg.	120 cts.
au-delà de 7½ kg jusqu'à 10 kg.	150 cts.
b) pour les articles de messagerie de plus de 10 kg jusqu'à 50 kg., par 5 kg. ou fraction de cette unité de poids:	
1re zone (100 km.)	50 cts.
2me zone (de 100 à 200 km.)	110 cts.
3me zone (de 200 à 300 km.)	150 cts.
4me zone (plus de 300 km.)	180 cts.

Il y a dans ce chapitre une diminution d'axe très appréciable en regard du premier projet, ce qui est facilement compréhensible si l'on songe aux circonstances économiques actuelles. Cette heureuse modification est complétée encore par la réduction intervenue sur la taxe des envois avec valeur déclarée, sur celle des envois contre remboursement, ainsi que sur celles des mandats de poste et des chèques postaux.

Par contre, on ne découvre pas de changement important dans les dispositions

finales. A noter cependant que l'indemnité à payer par l'administration des postes pour la perte des envois recommandés est élevée de 25 à 50 francs.

En somme, l'administration des postes a tenu compte dans la mesure du possible des critiques formulées contre son projet primitif; elle a su s'adapter intelligemment à la situation créée par l'opposition de la classe des métiers et de la petite industrie, sans pour cela perdre de vue son but initial, à savoir l'amélioration des résultats financiers de l'exploitation postale. Il nous reste, pour terminer, à exprimer le vœu que la future loi sur la réorganisation de l'administration des postes s'inspire du même bon esprit et qu'elle ne se fasse pas attendre trop longtemps. En effet, si l'on ne veut pas décevoir les espérances du peuple dans l'assainissement inférieur du service fédéral des postes, il est de toute nécessité que les augmentations de taxes soient accompagnées d'une simplification de l'appareil administratif et d'une réduction considérable des dépenses.

TIMBRES-POSTES

Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lecteurs que nous colleonnons les timbres-postes anciens et courants, ainsi que les bandes et enveloppes affranchies, de tous les Etats et de toutes les époques, en faveur d'une œuvre patriotique et d'utilité publique, dont la bonne marche peut exercer une heureuse influence sur le mouvement des étrangers. Qu'on veuille bien, dans chaque entreprise, charger une personne de mettre de côté à cette intention les timbres oblitérés et de les envoyer de temps à autre soit à notre BUREAU CENTRAL à Bâle, soit à M. A. KURER junior à Olten. Merci d'avance, même pour les plus petits envois.

La répartition du pourboire.

A lire de simple renseignement, nous exposons ci-dessous, à l'intention de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la question de la réforme du pourboire, les trois principaux systèmes adoptés en France pour la répartition du pourcentage remplaçant le pourboire individuel. Ils sont tous basés sur un prélèvement de 10 % sur la note, mais il est évident que les quotes-parts que nous allons indiquer peuvent s'appliquer à n'importe quel pourcentage, celui-ci représentant le 100 % du montant à répartir entre les employés.

La répartition la plus commune est la suivante: Les employés du hall, concierge, chasseurs, liftiers, reçoivent le 25 % du prélèvement; les employés de salle, maître d'hôtel et garçons, reçoivent le 35 %; ceux de l'étage reçoivent le 40 %, à savoir 10 % au sommelier d'étage et 30 % au valet et à la femme de chambre.

Dans les hôtels moyens de la province française, on a adopté très généralement un système encore plus simple. Les employés de salle, maître d'hôtel et garçons, se partagent le 10 % prélevé sur la note de la salle à manger et du restaurant. Le sommelier d'étage, le valet et la femme de chambre reçoivent le 10 % du prix de location des chambres et appartements. Quant aux employés du hall, concierge, bagagistes, etc., ils continuent à bénéficier du pourboire personnel.

Le troisième système, un peu plus détaillé, a été exposé par M. S. Le Brocq dans un article publié en février 1920 par le « Bulletin du Syndicat général de Paris ». Notre estimé confrère s'est servi pour sa répartition d'exemples concrets; nous transformons ces chiffres en pour cent pour être plus clairs.

Alors que, dans le premier système ci-dessus, le sommelier d'étage participe au pourcentage de l'étage, il est attribué ici au personnel de salle. Ce personnel reçoit ainsi la plus forte répartition, c'est-à-dire le 45 % du prélèvement total sur la note. Sur ce 45 %, on donne 15 % au maître d'hôtel, 12½ % au chef de rang, 10 % au commis de salle et 7½ % au sommelier d'étage. Celui-ci est donc légèrement désavantagé comparativement au premier système.

L'étage, qui ne comprend ici que le valet et la femme de chambre, reçoit au total le 30 % du pourcentage sur la note. Le valet ou la femme de chambre peuvent être avantagés respectivement, celle-ci, par exemple, recevant une répartition plus élevée que celle

du valet s'il s'agit de la note d'un voyageur et vice-versa.

Au hall est attribué le 25 % du prélèvement. Ce montant est ainsi réparti: concierge 10 %, conducteur 5 %, chasseur 6½ %, liftier 3½ %.

A noter que le pourboire n'est jamais considéré en France comme « exigible » et que le client peut parfaitement le diminuer ou le refuser s'il est mécontent des services du personnel. Réciproquement, personne n'interdit au voyageur de se montrer plus large s'il s'en va satisfait! Le prélèvement du 10 % sur la note est donc une moyenne générale.

Le personnel non désigné dans ces répartitions reçoit des traitements ou des salaires fixes.

La journée de huit heures et l'industrie touristique.

Parmi les services de l'Etat qui font l'objet des critiques de la grande majorité, si ce n'est de l'unanimité du public, celui des chemins de fer occupe sans contredit une place d'honneur! On lui reproche notamment d'enlever considérablement le mouvement des voyageurs par la cherté de ses taxes. Or cette cherté a été provoquée pour une large part par ceux qui ont doté nos entreprises de transport de la loi de huit heures. Les plus ardents partisans des huit heures commencent eux-mêmes à se rendre compte qu'une erreur fatale a été commise. N'a-t-on pas entendu un député socialiste français, M. Betoulle, déclarer carrément que la loi de huit heures fut la « faute initiale »?

En soi, le principe des huit heures est acceptable, mais à la condition que son application soit « opportune, prudente et logique ». Si on peut l'adopter sans réserves pour des travaux particulièrement pénibles, il sera toujours néfaste dans certaines industries spéciales, dans certaines entreprises nombreuses où le travail, moins fatigant, est entremêlé de périodes de simple présence.

En ce qui concerne les chemins de fer, nous avons commis en Suisse la même sottise que les Français; nous avons voté la loi de huit heures plusieurs années trop tôt, alors que la crise économique d'après-guerre, loin d'être surmontée, ne faisait que s'aggraver et s'élargir. Les huit heures elles-mêmes sont l'un des principaux facteurs de la triste situation économique actuelle. La production nationale a été réduite. La hausse des prix de revient a augmenté les prix de vente. La cherté des produits, survenant alors que le public avait perdu une notable partie de sa puissance d'achat, a provoqué une diminution énorme de la consommation. La demande se raréfiant, le chômage est inévitable. — Ceci n'est pas de la politique pure, assurément! —

L'application de la loi de huit heures dans les chemins de fer a porté les déficits à une hauteur dangereuse. Pour remédier à cet état de choses, on n'a rien trouvé de plus habile que d'élever les taxes jusqu'à un maximum voisin de la prohibition. Est-il étonnant dans ces conditions que le public restreigne ses voyages au strict nécessaire?

La même cause a produit ailleurs les mêmes effets. La compagnie française du P. L. M. a dû entretenir, en 1920, 28.000 agents de plus qu'en 1914 et le rendement du personnel n'a pas cessé de fléchir, ce qu'on cherche à expliquer par la forte proportion des employés nouveaux, qui représentent le 40 % de l'effectif total. La compagnie du Nord se plaint également d'avoir dû engager une foule d'agents inexpérimentés et, en outre, ce qui a augmenté énormément le chiffre des indemnités à payer pour pertes, retards et avaries (4 millions en 1919; 30 millions en 1920). Sur le P. O., la journée de huit heures a augmenté de plus de cent millions annuellement les frais de personnel. Cette augmentation a été de 71 millions pour la compagnie du Midi. Même résultat à constater dans la compagnie de l'Est, où le chapitre des dépenses d'exploitation accuse une augmentation de 107 millions, dont 62 % pour le personnel.

On a calculé que le régime des huit heures oblige les réseaux français à augmenter de 25 à 32½ % les effectifs du personnel des gares, de 30 à 37½ % ceux du personnel des trains et de plus de 40 % ceux du personnel des machines. La multiplication du personnel entraîne d'autre part des frais d'installation et d'agrandissement de bureaux, d'ateliers et de dépôts. Et l'on est obligé de constater partout, comme sur le réseau du P. L. M., que le rendement du personnel est en raison inverse de sa multiplication. En réalité, les huit heures de travail effectif sont rarement atteintes. Parallèlement à la diminution de rendement, il faut signaler aussi, en toute franchise, l'abaissement du niveau moral et de la valeur technique du personnel; nous ne voudrions pas généraliser, mais c'est là un fait indéniable, que l'on constate surtout parmi les éléments les plus jeunes.

Nous avons dit que la Suisse a commis la même faute que les Français. On a été beaucoup plus habile en Amérique et en Grande Bretagne, où l'on a voté le principe, mais où l'on a eu soin de prévoir un délai pour son application progressive et méthodique. Dans ces deux pays, du reste, les cheminots font volontiers des heures supplémentaires pour améliorer leur salaire minimum, d'où augmentation du rendement général. En Belgique, on a été particulièrement prudent et l'on a soigneusement tenu compte des besoins économiques du pays, si bien que les transports ont très peu souffert. En Allemagne, les heures supplémentaires sont d'un usage courant et l'on

envisage une prolongation d'une heure de la journée de travail dans les chemins de fer.

Tôt ou tard, pour éviter une catastrophe, il faudra corriger dans la mesure du possible la lourde erreur qui a été commise. Le principe de travailler le moins possible pour donner de l'ouvrage à un plus grand nombre d'ouvriers provoque des effets désastreux aussi bien dans les entreprises de transport que dans l'industrie et les métiers. Le public, obligé de faire ses dépenses, abandonne le rail et revient à la route. Les cheminots eux-mêmes, en fin de compte, souffrent de la faute qu'ils ont fait commettre, quand la débâcle des chemins de fer provoquera des licenciements de plus en plus nombreux et fréquents.

Le public qui paie, le public voyageur et le public contribuable, sent que sa patience est à bout. En ce qui concerne plus particulièrement l'industrie touristique, l'introduction de la journée de huit heures dans les entreprises de transport cause à notre pays un préjudice qu'il est difficile d'évaluer. Combinée avec le cours élevé de notre change, l'élévation de nos taxes ferroviaires produit sur l'étranger l'effet d'un épouvantail. Combien se disposaient à venir faire un séjour en Suisse qui sont allés ailleurs quand ils ont été informés de la cherté de nos transports! Une des meilleures réclames que nous pourrions faire à l'étranger, ce serait d'annoncer une baisse des tarifs de nos chemins de fer pour les voyageurs et pour les bagages. Or cette baisse sera impossible tant que l'application de la loi de huit heures ne comportera pas autant d'exceptions que dans les Etats étrangers. Cette loi doit être refondue, car elle est néfaste. Mg.

Sociétés diverses

Club alpin suisse. Les 19 et 20 novembre a eu lieu à Baden la 60me assemblée des délégués du Club alpin suisse, avec une participation de 200 personnes. Durant l'année dernière, le nombre des membres du Club a passé de 19.500 à 22.000. Les comptes, le déficit de 24.000 fr. de 1919 étant couvert, bouclent par un bénéfice de 44.800 francs. L'augmentation de 8 à 10 fr. de la cotisation annuelle fera l'objet d'un nouvel examen. Un crédit de 26.500 fr. a été prévu pour les cabanes du Club. Un crédit de 1500 fr. sera affecté à la transformation de la cabane Ramberg (section des Diablerets) et un autre de 9000 fr. à celle du Wildhorn (section Moléson). Le legs Julius Klaus de 30.000 fr. sera utilisé pour la construction d'une cabane dans la vallée de Baltschud. Le prix de l'annuaire sera augmenté. La revision des statuts a été ajournée.

La Chambre suisse de commerce a tenu sa soixante-dix-huitième séance à Zurich, en présence de M. Schullhess, président de la Confédération. Elle a discuté, entre autres, les questions d'organisation et les problèmes financiers en rapport avec l'adhésion probable de la Suisse à la Chambre de commerce internationale. Le principal objet de la discussion a été un premier échange de vues sur la situation économique de la Suisse. Une seconde réunion aura lieu à ce sujet au début de décembre. Pour le moment, on a de nouveau pu constater comme il est par exemple facile de proposer des solutions en ce qui concerne les changes, mais combien il est par contre difficile, surtout pour la Suisse, de faire valoir dans le domaine international des propositions concrètes et d'une efficacité suffisamment prompte. Vu les difficultés énormes résultant dans les conditions économiques internationales, la discussion a aussi porté sur des mesures intérieures suisses qui pourraient éventuellement entrer en ligne de compte pour chercher à amener une atténuation de la crise.

Office suisse du tourisme. Le Comité de Direction de l'Office suisse du Tourisme, qui s'est réuni la semaine dernière à Zurich, a discuté le budget de l'Office, la création de nouvelles agences à l'étranger, et traité différentes questions intéressant la propagande et le trafic. A cette occasion le Comité a pris connaissance avec regret, des accusations injustifiées portées contre lui par certaines personnes lors d'une récente séance publique de l'Association « Pro Lemano ». Il proteste contre de telles accusations et affirme derechef que tous ses efforts tendent, comme par le passé, à tenir la balance égale entre les différentes régions de la Suisse. Les intérêts de la Suisse romande, en particulier, ont toujours été soigneusement défendus par l'Office suisse du Tourisme, au même titre que ceux des autres parties de notre pays. Le Comité de l'Office suisse du Tourisme accepte volontiers toute critique sincère et objective, mais il doit protester contre certaines insinuations malveillantes dont le moindre défaut est de manquer de fondement. — A cette séance, on a relevé avec raison que les entreprises suisses de transport et l'Office suisse du Tourisme, malgré leurs efforts, ne peuvent organiser à leur guise le trafic international. Dans ses relations avec la France et l'Angleterre, en particulier, la Suisse dépend dans une large mesure de la politique ferroviaire des grandes compagnies françaises de chemins de fer. — M. Keller, ancien gérant du Bureau suisse d'informations à Petrograd, a été nommé en qualité de représentant de l'Office suisse du tourisme à Stockholm. — Des agences de l'Office seront aussi ouvertes prochainement à Munich et à Nice, sous la direction de fonctionnaires suisses.

Questions professionnelles

Société des nouveaux hôtels de Lyon. — L'association fondée sous cette dénomination et sous les auspices de la Société de la Foire de Lyon une société qui s'est donné pour but de doter cette ville d'hôtels modernes où le confortable soit offert

Fondée en 1906 **SOCIÉTÉ ANONYME FIDUCIAIRE SUISSE** Fondée en 1909
(Schweizerische Treuhandgesellschaft)

ZURICH
Bahnhofstrasse 64. — Téléphone: Selnu 4242

BALE
Albananlage 1. — Téléphone: 5100, 5101, 5102
Adresse télégraphique: Fiduciaire.

GENEVE
4 Place de la Fuseterie. — Téléphone: Stand 8.20.

Exécution de révisions. — Contrôle de bilans, spécialement de ceux d'entreprises hôtelières. Préparation et élaboration de requêtes à l'adresse de la Société fiduciaire de l'Hôtellerie. — L'exécution des travaux qui nous sont confiés est assurée de la discrétion la plus absolue. — Pour mener à chef les mandats d'entreprises hôtelières, notre institut dispose de réviseurs ayant une expérience particulière dans cette branche. — De plus amples renseignements seront fournis volontiers sur demande. — La Direction.

à des prix moyens. La société construit actuellement, en face de la gare Lyon-Broileaux, un vaste immeuble de 400 chambres, qu'elle espère ouvrir avant 1923 et qui portera le nom de «Lugdunum».

L'Amérique protège son industrie hôtelière. Comme plusieurs gouvernements européens, le gouvernement américain a tenté d'instituer des taxes hôtelières pour améliorer son budget. Mais le comité des finances du Sénat a repoussé d'urgence une proposition d'établir une taxe de 10 % sur les chambres d'hôtel dont le prix dépasse un certain montant. Les hôteliers américains doivent ce succès, avant tout, à leur bonne organisation, qui suit avec une grande influence au lieu et au moment voulu. D'autre part, il faut souligner que les Etats-Unis travaillent sérieusement au développement du tourisme dans le pays et qu'ils favorisent la prospérité de l'hôtellerie, sans laquelle il n'y a pas d'industrie touristique possible. Une intense propagande est menée à l'étranger en Amérique pour attirer les visiteurs l'Europe. Toutes les industries intéressées participent à cette propagande.

La journée de huit heures dans l'hôtellerie belge. On sait qu'en Belgique la loi du 14 juin 1921 introduit en principe la journée de huit heures dans les hôtels, restaurants et débits de boissons. Un délai d'un an était accordé au gouvernement pour établir un «modus vivendi». Nos collègues de Bruxelles considèrent que l'application de cette loi, dans la crise actuelle, constituerait une véritable calamité. Ils font remarquer que la journée de 12 heures est toujours en Allemagne, ce qui permet à ce pays de produire et d'exporter, alors que le chômage sévit chez les alliés et les neutres. Ils demandent l'application à l'hôtellerie du vœu émis au Congrès de Monaco: journée de 12 heures, dont il faut déduire le temps consacré aux repas, aux repos et aux sorties, avec garantie d'une interruption de 12 heures consécutives entre la cessation et la reprise du travail. En tout cas, un régime spécial doit être établi pour l'hôtellerie, de concert avec le personnel. L'application stricte des 8 heures, doublerait les frais généraux, déjà considérables comparativement à 1914.

Stages dans les hôtels anglais. D'une lettre émanant de l'Office britannique du travail et publiée dans la «France hôtelière» nous extrayons les renseignements suivants: Tous les étrangers qui désirent aller en Angleterre pour entrer dans le service d'une maison doivent être munis d'une autorisation de l'Office du travail; cette autorisation est remise au patron. La demande pour obtenir les services d'un étranger doit être faite par une maison dont le directeur demeure en Angleterre. Chaque étranger doit être muni de papiers certifiant son identité et indiquant le but et la durée limitée de son séjour en Grande-Bretagne. Les jeunes gens qui désirent faire un stage dans un hôtel anglais doivent adresser leur demande au consulat britannique le plus proche, qui sera à même de leur fournir tous les renseignements complémentaires en ce qui concerne les autres formalités à remplir. L'Office britannique du travail limite du reste le nombre des autorisations. On rendra qu'il est nécessaire, avant tout, de trouver en Angleterre un directeur d'hôtel disposé à recevoir un stagiaire et à adresser une demande à cet effet à l'Office du travail.

Informations économiques

Prix des vins. Les vins blancs récoltés en 1921 dans les vignes de la commune de Morges, environ 35,000 litres, se sont vendus à 1 fr. 70 % et 1 fr. 80, soit au prix moyen de 1 fr. 78 avec la lie. En 1920 le litre s'est vendu de 1 fr. 43 à 1 fr. 44. On se déclare très satisfait du résultat.

Le veau baisse... à Montreux. Tenant compte de la baisse actuelle du prix de revient des veaux vivants, la Société des maîtres bouchers de Montreux a abaissé, dès le 1er décembre, ses prix pour la viande de veau d'un franc par kilogramme, au détail et en gros.

Produits d'orge et d'avoine. Une conférence des représentants du commerce et des meuniers, réunie le 21 novembre à Berne, a décidé que les produits d'orge et d'avoine ne devraient pas être vendus dans le commerce de détail à plus de 75 à 90 cent. le kilo. Les flocons d'avoine de bonne qualité courante ne devraient pas dépasser un prix de vente au détail de 75 centimes par kilo, marchandise ouverte.

Baisse du sucre. Le Conseil fédéral a décidé pour le sucre une réduction de prix de 25 à 27 centimes par kilogramme, selon les espèces. Le prix de vente de l'Office de l'alimentation, qui était jusqu'à présent pour le sucre cristallisé, de 1 fr. 15, sera dorénavant de 1 fr. 090. Le prix de détail atteindra vraisemblablement de la sorte fr. 1,05 à fr. 1,10 pour la consommation, à partir du commencement de décembre.

Le sucre. On lit dans le «Prager Zuckermarkt» du 10 novembre l'entrefilet suivant, que reproduit la «Bourse suisse du commerce»: «La Suisse ne peut faire actuellement de gros achats de sucre, parce que l'administration du monopole possède environ 5000 tonnes de stocks invendus, qu'elle a achetés aux hauts prix, et ne veut pas relâcher la liberté du commerce avant qu'elle les ait liquidés. On ne peut envoyer ni le contribuable ni le consommateur suisses, car ils devront payer pour les péchés de leurs autorités, conformément à l'exemple qu'on donne chez nous les Centrales.»

Toujours la vie chère? La «Nouvelle Gazette de Zurich» remarque que les Officiers fédéraux qui fixent les prix des denrées alimentaires les plus importantes — pain, sucre, viande, lait, beurre, fromage, soit du 80 % des dépenses pour l'alimentation du pays — grâce à une série de mesures comme les interdictions d'importations, le contingentement, ont contribué bien plus au relèvement du prix de la vie qu'à la baisse des prix. Les douaniers autour d'un fait fait de l'Office vétérinaire fédéral est particulièrement attaqué pour ses interdictions d'importation de viande et de détail.

Le coût de la vie. Le chiffre-index du 1er novembre du bureau de statistique de l'Union des sociétés de consommation accuse encore un léger recul; il est de fr. 2113,87 contre fr. 2133,78 au 1er octobre. C'est une diminution de 1 %. On sait que le chiffre-index du 1er octobre était exactement le double des prix de 1914. Il semble que la situation va se stabiliser quelque temps autour de ce double, avec des reculs dans certains groupes et des augmentations dans d'autres. Dans le «Coopérateur suisse», le Dr Schär dit qu'il ne

croit pas se tromper «en pronostiquant d'ici au mois de mai 1922 un chiffre-index d'environ 2000, ce qui, par rapport au point de départ, représenterait encore une augmentation de 87 %». — Pour juger exactement de la valeur de ces chiffres-index au point de vue hôtelier, il faut savoir que la statistique porte sur les dix groupes suivants: lait et produits laitiers, graisses et huiles comestibles, légumes, produits miniers, légumes écossés, viandes, œufs, pommes de terre, édulcorants, denrées diverses, articles usuels divers.

Nouvelles diverses

Mises de vins à Aigle. La mise des vins de la commune d'Aigle aura lieu jeudi 15 décembre 1921 et celle de l'Association vinicole le lendemain, vendredi 16 décembre.

La sixième foire suisse d'échantillons aura lieu: à Bâle du 22 avril au 2 mai 1922. Le prospectus a déjà paru. Le dernier délai utile pour les inscriptions expire le 31 décembre 1921.

Faux billets allemands. De faux billets de banque allemands de 100 marks, datés du 1er novembre 1920, ont fait leur apparition à Berne. Ils sont facilement reconnaissables, car le filigrane est imprécis ou manque totalement.

Imposition des étrangers. Le Grand Conseil vaudois a voté il y a quelques jours le projet de loi modifiant la loi d'impôt sur la fortune mobilière et immobilière du 21 août 1886 en ce qui concerne l'imposition des étrangers. Le délai d'exonération de l'impôt mobilier pour les étrangers est prorogé jusqu'au 31 décembre 1922. Les étrangers ne paient que la taxe annuelle et personnelle. Ils ne bénéficient pas de la décafélation des dettes hypothécaires pour l'impôt foncier.

Les Chambres de commerce et les passeports. L'Assemblée des présidents des Chambres de commerce de France et d'Algérie, réunie récemment, a décidé de demander aux pouvoirs publics d'intervenir auprès des chanceries étrangères pour obtenir la simplification des formalités de délivrance des passeports à l'étranger et de solliciter la diminution, dans de notables proportions, des droits de timbre et de visa, de façon à les ramener, par réciprocity, au taux des droits perçus par les consuls sur les étrangers venant en France.

La «saison» de Zurich. Le comité des festivals internationaux de Zurich, dont les précédentes manifestations artistiques eurent, le printemps dernier, un si grand retentissement, a étudié plusieurs projets pour sa saison de mai et juin 1922. Il a été décidé de donner une importance et un éclat tout particuliers aux représentations d'art lyrique en allemand, français et italien, pour lesquelles il sera fait appel aux plus célèbres artistes de l'étranger. Une intense propagande sera menée dans les pays qui nous entourent afin d'attirer à Zurich un public toujours plus nombreux.

Les amitiés suisses à Londres. Le 22 novembre a eu lieu à Londres le dîner annuel de l'Association des membres britanniques du Club alpin suisse. M. Paravicini, ministre de Suisse, y assistait. Le président a porté un toast à la Confédération suisse et a fait allusion à l'expédition et à l'ascension du pic Everest. Si l'ascension réussit, la Confédération suisse aura sa part dans le succès. «Chaque année, a-t-il ajouté, les Anglais retournent en Suisse en plus grand nombre et les relations entre les peuples et les gouvernements suisses et anglais deviennent aussi cordiales qu'elles l'étaient avant la guerre.» Le ministre de Suisse a répondu.

La Foire de Dijon. Comme Lausanne, Dijon aura désormais sa Foire alimentaire. La première a eu lieu du 7 au 13 novembre et, à en croire les journaux, elle a eu un plein succès. Il y a cependant une variante entre les Foires de Dijon et de Lausanne. Tout d'abord, la Foire de Dijon n'a rien à voir avec les industries agricoles; elle est essentiellement une «Foire alimentaire et gastronomique». A Dijon, la Foire est scindée en deux parties: présentation dans les stands, par les fabricants et les détaillants, des meilleurs produits, outillages et procédés de l'industrie alimentaire française; présentation dans les hôtels et les restaurants, dans des menus choisis, des chefs-d'œuvre gastronomiques de la France en général et de la Bourgogne en particulier. Une telle manifestation est bien propre à attirer tous les touristes de la catégorie des gourmets.

Visas et passeports. Depuis le 1er décembre, les voyageurs français peuvent entrer en Hollande ou en repartir sans avoir à subir les ennuis auxquels ils étaient exposés jusqu'à présent. Le visa n'est plus nécessaire et la présentation du passeport est la seule formalité accomplie à la frontière. Les voyageurs hollandais se rendant en France sont au bénéfice des mêmes mesures. — Le 22 novembre, à la Chambre française, au cours de la discussion du budget, chapitre des services de l'émigration, M. Charles Dumont s'est fait applaudir par l'assemblée en demandant que les passeports pour la Suisse soient supprimés comme ils l'ont été pour la Belgique. — Comme nous l'avions prévu, la clause de réciprocité gêne et retarde les pourparlers avec différents pays non limitrophes pour la suppression du visa. Aucun résultat n'avait été obtenu à la date envisagée du 1er décembre. Une agence d'informations exprime la crainte que la réponse de l'Angleterre soit négative.

Nouvelles sportives

Avron. L'Assemblée des délégués de la Fédération suisse d'aviron a décidé que le club «Reuss», de Lucerne, consistera le nouveau comité central. Les concours suisses d'aviron auront lieu en mai à Bâle. Les régates auront lieu le 25 juin à Lucerne, les 1er et 2 juillet à Zurich, le 9 juillet à Lausanne, les 29 et 30 juillet, championnats suisses à Berne.

Hippisme. A la suite de la récente réunion à Berne des délégués de la commission des courses des sociétés hippiques suisses, les courses suivantes ont été annoncées: à St-Moritz, le 20 janvier, les 2 et 5 février; à Arosa, les 12 et 19 février; à Gstaad, le 3 février; à Morges, le 28 mai; à Colombier, le 4 juillet; à Zurich les 11 et 18 juin; à Thoune, les 24 et 25 juin; à Lucerne, les 8 et 9 juillet; à Yverdon, le 2 ou le 8 juillet; à Berne, le 1er ou le 8 octobre. — Le nouveau règlement des concours hippiques suisses a été définitivement approuvé; il sera soumis à la ratification du Département militaire fédéral et entrera en vigueur dès le 1er janvier 1922.

Patinage. Le grand centre alpestre de St-Moritz s'apprête à recevoir au cours de la saison qui vient les meilleurs patineurs du monde. La station est chargée de l'organisation des championnats du monde de hockey sur glace et des concours de vitesse. — A Davos, la grande patinoire est ouverte. C'est à Davos qu'auront lieu cet hiver les championnats d'Europe de patinage artistique et les championnats de la F. I. P. Les derniers championnats d'Europe ont eu lieu à Vienne en 1914.

Trafic

La circulation des autos aux Grisons. Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité, de recommander l'acceptation de l'initiative lancée dans le but de permettre dans le canton des Grisons la circulation des automobiles affectées aux services médicaux, vétérinaire et des caisses de maladies.

Pour la distribution postale du dimanche. Les facteurs postaux de la ville de Zurich, consultés par l'association des facteurs postaux, se sont prononcés, par 115 voix contre 74, pour le maintien de la distribution des lettres le dimanche, parce qu'il résulterait de cette suppression une surcharge de la première distribution du lundi et le chômage de 15 à 20 facteurs.

Une nouvelle centrale téléphonique, une des plus grandes de l'Europe, vient d'être ouverte près de la gare de Selnau à Zurich. Elle est munie des derniers perfectionnements et occupe actuellement 220 téléphonistes, dont 150 pourraient travailler en même temps. Deux nouvelles centrales automatiques seront construites ces prochaines années.

Suisse-Allemagne. (Communiqué.) Des sommes d'argent, de montant quelconque, peuvent, lors du retour d'Allemagne, être réintroduites en Suisse, pourvu que cette rentrée s'effectue dans les quatre semaines et que l'intéressé produise une attestation d'un poste-frontière allemand établissant que, au moment de l'entrée en Allemagne, il était porteur d'une somme au moins égale à celle dont le retour est demandé.

Aux voyageurs pour l'Allemagne. La gare badoise de Bâle estimant que 100 marks allemands valent 15 francs suisses, le public est avisé qu'à partir du 1er décembre les gares suisses peuvent délivrer des billets pour l'Allemagne; le trajet all-and-back est complété à raison de 2 fr. 50 par cent marks. Les voyageurs pouvant prendre leur billet pour l'Allemagne à une station suisse ou à la gare des C. F. à Bâle échappent ainsi à l'augmentation injustifiée des tarifs à la gare badoise.

Une augmentation des taxes téléphoniques est entrée en vigueur en Allemagne à la suite de la baisse persistante du mark. C'est ainsi qu'une conversation (3 minutes) avec la Suisse coûte désormais: 1re zone (frontière), jour, 8 marks; nuit, 11 marks. — 2e zone, jour, 36 marks; nuit, 22 marks. — 3e zone, jour, 72 marks; nuit, 43 marks. — 4e zone, jour, 96 marks; nuit, 58 marks. — 5e zone, jour, 126 marks; nuit, 76 marks. — 6e zone, jour, 150 marks; nuit, 90 marks. — 7e zone, jour, 174 marks; nuit, 104 marks.

Au tunnel du Simplon. Durant les travaux de réfection du tunnel du Simplon actuellement en cours, les trains empruntent la nouvelle galerie jusqu'à la station établie au milieu du tunnel. De là, ils repassent dans l'ancienne galerie pour ressortir à Iselle. Dans quelques mois, ils interviendront cette marche pour permettre d'achever les travaux. On pense pouvoir mettre en service simultanément les deux tunnels vers la fin de l'année prochaine. A cette même date, la station cessera d'être desservie par un personnel permanent. Le distancement des trains se fera automatiquement, à l'aide d'un appareil nouvellement inventé et présentant toutes garanties de sécurité.

Colis d'Allemagne. (Communiqué du Service fédéral de l'importation et de l'exportation.) A la suite de la forte dépréciation du mark allemand, les demandes d'importation de petits colis envoyés par des particuliers ont augmenté d'une façon considérable. Si toutes ces demandes étaient prises en considération, les restrictions n'auraient plus leur raison d'être et nous aurions l'attention des intéressés sur les décisions suivantes:

Les permis pour l'importation d'articles adhésifs à la faveur du change ne seront plus délivrés, eu égard à la situation actuelle du marché du travail de notre pays. — Le fait que des marchandises sont en souffrance à la frontière ne peut jouer aucun rôle pour l'obtention du permis, puisque les restrictions d'importation sont depuis un certain temps déjà en vigueur.

Légations et consulats

Consulats. Le vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Saint-Gall, M. William E. Holland, a été transféré à Berne.

La Lituanie à Berne. La mission lituanienne en Suisse vient d'être transformée en une légation. M. Wenceslas Sidziskauskas, chargé d'affaires lituanien, à Berne, a présenté ses lettres de créance au chef du Département politique.

Boîte aux lettres de la Direction

M. Sch. à L. Remerciements sincères pour «The Western Hotel Reporter». L'article en question a provoqué des démarches immédiates par l'intermédiaire de Cook, de l'American Express et de l'Office suisse du tourisme. On ne peut pas laisser passer de pareilles choses sans réagir.

MM. R. à G. et L. à S. Les demandes d'intervention adressées à la Société fiduciaire de l'hôtellerie doivent être préparées en détail. On ne peut pas demander ce travail de la Direction de la Fiduciaire, dont l'activité consiste à contrôler la documentation qui lui est remise, à établir les projets d'assainissement et à s'employer à la réalisation de ces projets. Pour l'exécution des travaux préparatoires, je puis vous recommander M. le Dr Baerlocher, Schillingstrasse, 30, à Berne, ainsi que les institutions spéciales qui insèrent dans ce but des annonces dans notre journal.

C'est par la qualité de nos vins que nous nous attachons la bonne clientèle.



GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

Heidsieck & C^{ie}

MONOPOLE

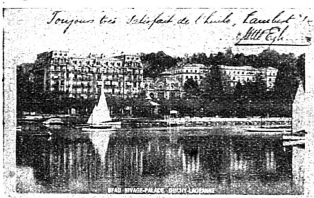
Reims

Maison fondée en 1785

MONOPOLE MONOPOLE RED TOP DRY MONOPOLE

S'adresser à vos fournisseurs habituels et si non obtenable à l'Agent Général pour la Suisse:

Jean Hæcky Importation S.A., Bâle



HUILERIE LAMBERT

LAUSANNE

Beste Bezugsquelle für Oliven-, Tafel- und Konsumöle von feinsten Qualität.

Verlangen Sie bemusterte Offerte.

265



Déjà, plusieurs années, vous avez été le Hôte de la Ville de Lausanne. Aujourd'hui, nous vous offrons un nouveau service.

Daily Mail

CONTINENTAL EDITION
Gives all the News Many Hours in Advance of any other English Journal circulating on the Continent.
Head Office 38, Rue du Sentier, PARIS.

Kochkurse

für feine Küche, auch Restaurations-Küche.
Kursdauer 5 Wochen. Kursleiter: Herr
Edmund Buri, Chef de cuisine. Kursgebühren
Fr. 400.—, volle Verpflegung für 5 Wochen in-
begriffen. Prospekte und Referenzen durch Haus-
haltungsschule St. Stephan, Berner Oberland.

239

Buchführung

Abschlüsse, Nachtragungen, Neueinrichtung, In-
venturen, Ordnen vernachlässigter Buchhaltun-
gen, Revisionen, Expertenbesorg besorgtehaft
E. Eberhard, Zürich
vorm.: Bär & Hohmann, Revisionsbureau
104b Telephone: Kloten No. 37, Bahnpostfach 100



Teppichhaus

Schuster & Co.

St. Gallen-Zürich

2820

Alkoholfreie Weine Meilen

Sirup
fein und ausgiebig
Konfitüren
Kompott-Früchte
Zitronensaft

Alkoholfreie Weine u. Konservfabrik A.-G., Meilen

Verlangt überall die „Hotel-Revue“

Hotel- u. Restaurant- Buchführung

Amerik. System Frisch
Lehre amerikan. Buchführung
nach meinem bewährten System
durch Unterrichtsbücher. Hunderte
von Anerkennungsdiplomen. Garan-
tieren für den Erfolg. Verlangen
Sie Gratisprospekt, Prima Referen-
zen. Richte auch selbst in Hotels
und Restaurants Buchführung ein;
auf Wunsch auch das System des
Schweizer Hotelier-Vereins. Ordre
verschaffte Bücher. Gehe auch
nach auswärts. 188

**Alle Geschäftsbücher für
Hotels auf Lager.**
H. Frisch, Zürich I
Bücherexperte
Aelteste Spezialbureau der Schweiz

Café

(geröstet, gemahlen oder gebrauchsfertig)

Angestellten-Café	Fr. 2.40 per Kg.
Restaurations-Mischung	2.80
Hotel-Mischung	3.40
Fremden-Mischung	4.00
Menüs-Mischung	4.60
Mocca pur	5.20

See-Crystall, Hotel-Spezial-Mischungen à Fr. 5.50 und 6.50 per Kg.
Endwar-Lee, indische Spezial-Mischung à Fr. 8.50 und 9.— per Kg.
Bordeaux- und Walliser Spezial-Weine, offen und in Flaschen.
Einkaufs-Verlangen Sie Preis-Courant.

Ed. Widmer, Zürich

Häringstrasse 17. Telefon: Hotting. 2950. — Genussmittel-Importation — Kaffee-Gross-Rösterei.

Buchführung

speziell auch für Hotels
u. Restaurants, besorgt
nach jedem gewünschten
System prompt, zuverlässig
und diskret

Marg. Gloor, Seidengasse 14, Zürich

Telephon S. 4037. Telegr.-Adr.: Brevet Zürich.

Kaffee- Maschinen

tausendfach erprobt
bei

Gebr. Schwabenland

Zürich

Stellen-Anzeiger N° 49

Schluss der Inseratenannahme:
Dienstag abend.

Zur gefl. Beachtung. Alle Anfragen
und Zuschriften betr. Annoncen im Stellen-
anzeiger sind ans Zentralbureau in Basel zu
richten.

Offene Stellen • Emplois vacants

Für Inserate Mitglieder Nichtmitglieder
bis zu 4 Zeilen Spesen extra Mit Unter Chiffre
werden berechnet berechnet Schweiz Ausland
Erstmalige Insertion (bis zu 4 Zeilen) Fr. 3.— Fr. 4.— Fr. 6.—
Jede weitere Woche Wiederholung „ 2.— „ 3.— „ 4.— 4.50
Mehrzeilen werden pro Insertion mit je 30 Cts. Zuschlag berechnet.
Belegnummern werden nicht versandt.

Gesucht per sofort für erstklassiges Hotel im Oberrhein
1 Sekretär-Kassier, englisch sprechend, 1 Bureau-
Schreiber, perfekt in Maschinenschriften und Stenographie. Offerten mit
Zeugnis, Kopien, Photo und Gehaltsansprüchen erbeten. Chiffre 1069

Gesucht zu sofortigen Eintritt in erstklassiges Pensionshotel
der französischen Schweiz willigen, gut erzogenen **Kellner-
Volontär**, sowie eine **Saalkochtochter**. Offerten mit Photos er-
beten. Chiffre 1072

Gesucht zu sofortigen Eintritt aus ganz erstklassigem Haus ins
Hochstehende Graubünden **Barkellner** und **Chef-Pâtissier**.
Offerten von nur bestempfohlenen Kräften mit Zeugnis und
Photos erbeten. Chiffre 1071

Gesucht, bestempfohlener **Kellner**, der sich als Oberkellner
ausweisen will, absolut **Sekretär-Kassier** (ganzjährig Be-
dingung), **Zimmermädchen** (englisch sprechend) und **Saalkochtochter**
(englisch sprechend). Offerte auf Postfach 21,035 Pontresina. (1073)

Saalkochtochter I., tüchtig, zuverlässig und an exaktes Arbeiten
gewöhnt, in gutes kl. klassiges Pensionshotel mit starkem
Jahresbetrieb gesucht. Prima Zeugnisse erforderlich. Offerte mit
Bild an Postfach 3192, Luzern. Chiffre 1065

Sekretär I^{er} est demandé pour la saison d'hiver. Adresse
offres avec copie de certificats et photo au Grand Hotel,
Morgins (Valais). Chiffre 1068

Tüchtige Kraft, zur Leitung einer Kochschule gesucht, in
best eingerichteter. Ein Elementar- und wundervoller Lage.
Beteiligung erwünscht. Offerten mit Zeugnis, Referenzen und Photo
erbeten. Chiffre 1070

Stellengesuche • Demandes de places

Bis zu 4 Zeilen. Jede Mehrzeile 50 Cts. Zuschlag.
Erstmalige Insertion (bis zu 4 Zeilen) Fr. 3.— Fr. 4.—
Jede weitere Woche Wiederholung „ 2.— „ 3.— „ 4.—
Postmarken werden an Zahlungsstatt nicht an-
genommen. — Vorausbezahlung erforderlich.
Kostenfreie Einzahlung in der Schweiz an
Postcheckbureau V Konto 85. Ausland per Mandat.
Nachbestellungen ist die Inserat-Chiffre beizufügen.
Belegnummern werden nicht versandt.

Bureau & Réception

Buchhalter-Sekretär, mit gründlicher kaufmännischer Bil-
dung und ausgiebigen Hotelfachkenntnissen, sucht Saison- oder
Jahresstelle. Chiffre 257

Directeur, Suisse, très actif et expérimenté sous tous rapports,
5 langues, depuis 6 ans directeur au hôtel de 1^{er} ordre de
l'étranger, cherche place analogue pour printemps. Bonnes références,
caution. Chiffre 95

Directeur de carrière, Suisse, marié, cherche situation en
Suisse ou étranger. Références hôtels 1^{er} ordre de Suisse,
France et Italie. Chiffre 64

Fräulein, gesetzter Alters, deutsch, französisch und englisch
korrespondierend, tüchtige Buchhalterin, sucht baldmöglichst
Engagement. Würde auch Saisonstelle annehmen. Chiffre 258

Kassier-Sekretär, sprachkundig, sucht passendes Winter-
engagement. Erste Referenzen zur Verfügung. Chiffre 263

Secrétaire-Caissier I.-Chef de réception oder ent-
sprechenden Posten, sucht per sofort: Schweizer, 4 Sprachen,
bestens empfohlen, zuletzt in erstklassigem Saisonhotel der Schweiz
tätig. Jahresstelle bevorzugt, event. auch Saison. Chiffre 217

Sekretär-Kassier, mit Sprachkenntnissen, sucht Jahresstelle,
event. für Saison. Bescheidenes Anspruchs. Chiffre 168

Sekretär-Kontrollleur, sucht Stelle, Schweizer, 36 Jahre,
ledig, militärfrei, 15 Jahre in England und 4 Jahre in der fran-
zösischen Schweiz. Hotelverwaltung als Koch und Sekretär, Hotel-
fachschulbildung. Chiffre 261

Sekretärin, Schweizerin, 4 Sprachen, Stenographie und Ma-
schinenschreiben, mit Bureauarbeiten vertraut, sucht Engagement
event. für Saison. Chiffre 235

Sekretär, Schweizer, 20 Jahre, gelernter Koch und Kellner,
Diplom der Fachschule Cour-Lausanne, sucht per sofort Saison-
oder Jahresstelle in Haus ersten Ranges. Deutsch, Französisch und
ziemlich Englisch. Chiffre 268

Sekretär-Volontär, 21 Jahre, Deutsch, Französisch, in Küche
und Service bewandert, sucht Stelle auf Anfang Januar.
Chiffre 200

Téléphoniste, Demoiselle, 27 ans, parlant trois langues, ayant
de très bonnes références, cherche place. Aiderait aussi au bureau.
Chiffre 198

Tessin oder Italien, Schweizer, anfangs 30er Jahre, ledig,
mit nur prima Referenzen erster Hotels des In- und Auslandes,
routinierter Receptionist und gewandter Korrespondent, speziell im
Englischen, sucht Volontärstelle, wo ihm Gelegenheit geboten ist,
sich nebenbei im Italienischen zu vervollkommen. Sprachkenntnisse:
Deutsch, Französisch und Englisch perfekt. Chiffre 39

Salle & Restaurant

Barman, in ersten Häusern konditioniert, 5 Sprachen sprechend,
sparsam im Zubern der Getränke, sucht Stelle nach Ueber-
einkunft. Chiffre 238

Etagen- oder Restaurantkellner, Schweizer, 30 Jahre,
englisch, deutsch und französisch sprechend, sucht per sofort
Engagement. Beste Empfehlungen. Chiffre 226

Kellner-Volontär, Hotelier sucht für seinen 15jährigen Sohn,
seit zirka 2 Jahren in Hotel ersten Ranges in Bureau tätig,
deutsch, französisch und etwas englisch sprechend, Stelle als Kellner-
Volontär in gutes Haus. Deutsche Schweiz oder Tessin bevorzugt.
Eintritt anfangs Januar. Gef. Offerte an Hotel du Château, Vevey.
(197)

Kellner, mit Hotelfachschulbildung, sucht Engagement für sofort.
Chiffre 259

Übersaaltachter oder Gouvernante, gesetztes Alters,
sprachkundig und gewandt, sucht Stelle für Wintersaison.
Prima Zeugnisse und Referenzen. Chiffre 231

Ober-Kellner, gewissenhafter, der 4 Hauptsprachen mächtig,
gesetztes Alters, sucht Beschäftigung. Chiffre 250

Ober-Kellner, tüchtig, Schweizer, 33 Jahre, 4 Sprachen, nicht
organisiert, sucht baldiges Engagement. Chiffre 253

Saalkochtochter, Tochter, 19 Jahre, gewesene tüchtige Kochleh-
rtochter in Haus I. Ranges, sucht Stelle in gl. Haus als Saal-
lehrtochter. Ort zur Erlangung der franz. Sprache bevorzugt.
Chiffre 223

Saalkochtochter, tüchtig und selbstständig, sucht Winterstelle. Ginge
auch als Aide, Office-Gouvernante oder Stütze der Hausfrau.
Chiffre 264

Saalkochtochter, seriöse, tüchtig und zuverlässig, mit guten Zeug-
nissen, sucht Stelle in Hotel oder Pension, event. in Confinerie.
Chiffre 240

Saalkochtochter I., tüchtig und sprachkundig sucht Stelle, event.
auch für Tea-Room oder Restaurant. Beste Zeugnisse zur Ver-
fügung. Chiffre 274

Serviertochter, junge, anständige, sucht Stelle, in Hotel-
restaurant event. Saal. Eintritt sofort oder nach Ueberkennung.
Chiffre 271

Wirtstochter, tüchtige, deutsch, französisch und englisch spre-
chend, sucht passende Stelle. Chiffre 233

Cuisine & Office

Aide-ou Commis de cuisine, jeune homme avec meil-
leurs certificats cherche place à l'année ou saison. Chiffre 208

Chef de cuisine, tüchtig, gelernter Pâtissier, in allen Teilen
seines Berufes gründlich bewandert, sucht Saison- oder Jahres-
stelle. Eintritt nach Ueberkennung. Beste Zeugnisse und Referenzen.
Chiffre 264

Chef de cuisine, sérieux, capable et expérimenté, ayant travaillé
en Suisse et à l'étranger plusieurs saisons consécutives, muni
de bonnes références, cherche place de chef pour la saison ou à l'année.
Soit en Suisse ou en France. Chiffre 167

Chef de cuisine, mit 1. Zeugnissen, sucht Stelle in bescheidenen
Hotel, Pension oder Sanatorium. Chiffre 269

Chef de cuisine, 28 Jahre, tüchtig, entrentmündig, auch
in Restauration bewandert, sucht Stelle in Saison- oder Jahres-
betrieb. Chiffre 157

Chef de cuisine, ayant fait de nombreuses saisons dans les
meines maisons, sobre, économique, bon caractère, cherche un
engagement, de préférence dans la Suisse française. Chiffre 256

Chef de cuisine sucht Stelle in mittleres Hotel. Eintritt
baldmöglichst. Prima Zeugnisse zur Verfügung. Chiffre 159

Chef de cuisine, Suisse, 40 ans, connaissant tout les parties,
sobre et économique, 7 ans dans maison de 1^{er} ordre, cherche
place stable à l'année ou saison d'hiver. Entrée à convenir et certi-
ficats à disposition. Chiffre 75

Chefköchin, junge, tüchtige, sparsam, erfahren in Entremets
und Pâtisserie, sucht Stelle in Jahres- oder Saisonbetrieb,
auch größere Pension. Chiffre 230

Chefköchin, 25 Jahre, in allen durchaus selbständig, sucht Stelle
für alle ein, ins Engadin oder Jahresstelle in Zürich oder Basel.
Beste Referenzen zu Diensten. Chiffre 236

Economat- od. Lingerie-Gouvernante, Fräulein,
gesetztes Alters, mit prima Zeugnissen, sucht Stelle in nur erst-
klassiges Haus mit Saison- oder Jahresbetrieb. Chiffre 203

Kaffeeköchin, tüchtig und zuverlässig, sucht sofort Stelle in
Hotel oder Winternach. Chiffre 204

Kaffee- und Angestelltenköchin, mit guten Zeug-
nissen, sucht Saison- oder Jahresstelle. Offerten mit Lohnan-
geboten erbeten. Chiffre 241

Koch, 29 Jahre, tüchtig und solid, sucht Engagement in gutem
Haus, eventuell Aushilfsstelle. Chiffre 243

Koch, junger, sucht für sofort Stelle, eventuell auch zur Aus-
hilfe. Chiffre 251

Koch, 24 Jahre, patissierkundig, sucht Stelle als Aide de cuisine
oder Chef de partie, sofort oder nach Ueberkennung. Chiffre 272

Koch, junger, mit guten erstklassigen Zeugnissen, sucht Stelle
als Commis oder Aide de cuisine. Chiffre 216

Küchenchef, gelernter Pâtissier, sucht Saison- oder Jahresstelle.
Sehr gute Zeugnisse und Referenzen. Chiffre 205

Küchenchef, 33 Jahre, in der feinen Küche und Entremets
bewandert, sucht Saisonstelle. Eintritt nach Belieben. Chiffre 206

Küchenchef, tüchtiger, in jeder Beziehung empfehlenswerter
Mann, sucht Winter- oder Jahresstelle. Auskunft erteilt Fam.
Meyer, zum Meyerhof, Hospental. Chiffre 239

Kochlehrtochter, zwei, suchen Stelle in Hotel oder Pension,
wo sie sich im Kochen besser ausbilden können. Eintritt event. nach
Ueberkennung. Chiffre 267

Office-Economatgouvernante, erfahrene Tochter,
gesetztes Alters, sucht Jahres- oder Wintersaisonstelle. Beste
Referenzen. Chiffre 266

Pâtissier, 22 Jahre, mit prima Zeugnissen aus erstklassigen
Konditoreien, sucht Stelle für die Saison. Eintritt event. sofort.
Chiffre 225

Pâtissier, mit guten Empfehlungen, sucht für sofort oder Be-
lieben Stelle. Arbeitet auch am Herd mit und bei den anderen
Küchenarbeiten. Chiffre 255

Pleugner, tüchtiger, sucht Stelle. Eintritt nach Ueberkennung.
Offerten an August Kurz, Platzsanatorium, Lucerne-Platz. Chiffre 248

Etag & Lingerie

Etagengouvernante, langjährige Angestellte sucht passen-
des Engagement, event. als Lingerie-Gouvernante. Chiffre 270

Femme de chambre, Employée d'hôtel cherche place
évent. comme gouvernante. Libre de suite. Prière de faire
adresse offre au bureau du journal. Chiffre 244

Gouvernante oder Lingerie I., sucht passendes Engage-
ment mit sofortigen Eintritt. Zeugnisse und Referenzen zu
Diensten. Chiffre 254

Lingère-Gouvernante, tüchtig, energisch, die einer Lingerie
solitär tätig vorstehen kann, sucht Stelle per sofort. Chiffre 202

Lingère-Gouvernante, in allen in diesem Fach einschlägen-
den Arbeiten perfekt, geläufig französisch sprechend, sucht
Stelle. Chiffre 227

Volontärin, einfache, seriöse Dame, welche schon in Hotels
tätig war, sucht für 2 bis 3 Monate Stelle als Volontärin in
erstklassiges Hotel, wo sie sich neben älterer Gouvernante event.
Dame als Etagengouvernante ausbilden könnte, ginge eventuell auch
in Economat. Chiffre 262

Zimmermädchen, nette, fleissige Tochter, sucht Stelle, event.
tätig in Lingerie. Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 211

Zimmermädchen, deutsch, französisch und englisch sprechend,
sucht Stelle für die Wintersaison im In- oder Ausland. Chiffre 232

Zimmermädchen, tüchtiges, erfahrenes, sucht Engagement,
Saison- oder Jahresbetrieb. Chiffre 234

Zimmermädchen sucht Stelle, eventuell für Lingerie.
Chiffre 249

Bains, Cave & Jardin

Masseur-Masseuse, mariés, très expérimentés dans le
massage, l'hydrothérapie et la gymnastique médicale désirent
plusieurs dans l'établissement de Bains ou Clinique en Suisse ou à
l'étranger, comme lers masseurs ou gérants. Références 1^{er} ordre.
S'adr. par écrit sous K. 9112 L. à Pabstos Lausanne. Chiffre 1566

Loge, Lift & Omnibus

Concierge-Conducteur, eventuell Portier d'Etag, fran-
zösisch, englisch und deutsch sprechend, 30 Jahre, sucht Stelle
per sofort oder Wintersaison. Photo und Zeugnis beifügen zu
Diensten. Chiffre 215

Concierge, Schweizer, 36 Jahre, tüchtig, sucht Stelle für sofort
oder Saison- oder Jahresstelle. Prima Zeugnisse. Chiffre 260

Concierge, 34 Jahre, tüchtig und im Dienst durchaus bewan-
dert, sucht Stelle für Wintersaison. Beste Referenzen. Chiffre 246

Portier, gesetztes Alters, deutsch, französisch und italienisch
sprechend, mit guten Zeugnissen, sucht Stelle als Portier d'Etag
oder Portier allein, für Wintersaison oder Jahresstelle. Chiffre 185

Portier, intelligenter, realischer und fleissiger, 25 Jahre, sucht
Engagement für allein oder Etag. Eintritt nach Belieben.
Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 231

Portier, junger Mann, 24 Jahre, Deutsch, Französisch und etwas
Englisch, sucht Stelle als Portier d'Etag oder Conducteur,
in Zeugnissen und Photo. Offerten an J. Grösch, Stadelhofen zu
Lauterbrunn. Chiffre 228

Portier-Hausbursche, solid und zuverlässig, sucht Stelle
per Ende Dezember. Bevorzugt franz. Schweiz. Gute Zeugnisse.
Chiffre 242

Allen Anfragen gefl. Rückporto beilegen!

Divers

Gouvernante, tüchtig, zuverlässig, in allen Teilen der Hotel-
branche erfahren, 4 Hauptsprachen, sucht Stelle, eventuell als
Stütze oder sonst Vertrauensposten. Chiffre 265

Gouvernante générale, im Hotelfach erfahrene Tochter
sucht Stelle, eventuell als Stütze der Frau oder für Office und
Economat. Chiffre 229

Hotelschreiner, 12 Jahre Praxis, deutsch und französisch
sprechend, sucht Stelle. Werkzeug vorhanden. Ght auch ins
Ausland. Chiffre 98

Jüngling, intelligenter, mit den nötigen Kenntnissen und guten
Charakter, sucht Anstellung in ein besseres Hotel. Chiffre 273

Möbelschreiner, tüchtiger, welcher schon in 1. Klasse-Häusern
gearbeitet hat, im Polieren, sowie mit allen Hausarbeiten
bestens vertraut, sucht passende Stelle. Gute Zeugnisse. Chiffre 242

Malter und Gipser, tüchtiger, mit eigenem Werkzeug, sehr
langer Zeit in Hotels tätig, solid und fleissig, sucht Be-
schäftigung. Chiffre 245

Maschinenwäscher und Heizer, tüchtiger, sucht sofort
Stelle, eventuell als Casserollier. Gute Zeugnisse zu Diensten.
Chiffre 262

Mechaniker, junger, sucht Stelle in Hotel, als Reparatuer oder
Chauffeur. Gute Zeugnisse vorhanden. Chiffre 247

Hotel-Bureau

Marktgasse 32, Bern

Telephon 6010

sucht für die Wintersaison

Hotel-Personal

aller Branchen. Gratis-Platzierung